

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2004

L'an deux mil quatre et le vingt six janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 16/01/2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT – Didier CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I/ CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'une séance précédente, le Conseil Municipal a opté pour le renouvellement du contrat pluriannuel avec le Département (2004-2005-2006-2007).

Il présente aux Conseillers le projet de canevas de contrat, qui prévoit l'inscription d'une enveloppe de travaux s'élevant à la somme de 428 000.00 € HT, au cours des exercices 2004-2005-2006-2007, pour les opérations suivantes :

1. Restructuration du Bâtiment Mairie (Secrétariat/Bibliothèque)
2. Construction du Restaurant Scolaire
3. Aménagement de la traversée du village (embellissement – sécurité) – projet 1^{ère} tranche
4. Vitraux à l'église
5. Aménagement espace loisirs au centre du village (boules – jeux d'enfants...)
6. Lutte contre l'incendie (création de réserves) – Protection des forêts départementales et communales
7. Travaux dans le Cimetière : columbarium et jardin du souvenir
8. Transport scolaire du RPI

Ces programmes de travaux seraient subventionnés pour un montant estimé de 295 000 € par le Conseil Général du Rhône, selon un calendrier d'engagement de subventions pouvant être le suivant :

- 106 400 € en 2004
- 105 000 € en 2005
- 51 100 € en 2006
- 32 500 € en 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'inscription d'une enveloppe de travaux de 428 000 € HT pour les opérations citées ci-dessus,

SOLLICITE du Conseil Général du Rhône la conclusion d'un contrat pluriannuel comprenant les actions susmentionnées et plus précisément l'ensemble des opérations détaillées sur le tableau ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Commune de VAUXRENARD toutes les pièces nécessaires à ce contrat.

II/ AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le contrat d'engagement à durée déterminée conclu avec Madame Cécile SIVELLE – Agent d'entretien, arrive à expiration le 31 janvier 2004.

Après en avoir délibéré, les Conseillers donnent un avis favorable pour le renouvellement du contrat pour une durée de 3 mois et ce, à compter du 1^{er} février 2004.

Monsieur le Maire invite ensuite les Conseillers à réfléchir pour la prochaine séance du Conseil Municipal, sur les modalités à mettre en œuvre pour le nettoyage de la Salle des Fêtes.

III/ URBANISME

1) CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le MARNU arrive à expiration en octobre 2004.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (L. n° 2000-1208, 13 décembre 2000) confère désormais un support législatif aux cartes communales qui n'étaient jusqu'alors considérées que comme de simples directives destinée à préparer l'établissement d'un document d'urbanisme. Ces cartes permettent dans les communes qui ne sont pas dotées d'un PLU de préciser les modalités d'application, sur le territoire de la commune ou de groupements intercommunaux, des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article L. 111-1 du Code de l'urbanisme. Elles délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne sont pas admises, à l'exception des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. Elles doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence territoriale, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional ; ainsi que du plan de déplacement urbains et du programme local de l'habitat.

Monsieur le Maire souligne que conformément aux dispositions de l'article L. 112-1 du Code rural, la commune doit consulter lors de l'élaboration d'une carte communale le document de gestion de l'espace agricole et forestier.

Il propose que la commune se dote d'une carte communale et souhaite que le Conseil Municipal l'autorise à effectuer tous les actes de préparation et instruction requis par la loi.

Le Conseil Municipal, après avoir entendue l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

Vu les articles L. 124-1 à L. 124-4 et R. 124-4 à R. 124-8 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un instrument d'encadrement de l'urbanisme même rudimentaire, valable pour des collectivités dont les modestes terrains d'urbanisation ne justifient par le recours à un PLU,

Décide :

- de doter la commune d'une carte communale ;

- de proposer aux communes voisines de FLEURIE – EMERINGES – CHIROUBLES - AVENAS – OUROUX – SAINT JACQUES DES ARRETS – JULLIE de s’associer à cette initiative ;
- de confier à Monsieur le Maire le soin de faire dresser un projet et de préparer la procédure de son adoption.

2) PARTICIPATION POUR VOIE ET RESEAUX (P.V.R.)

A/ INSTAURATION DE LA PVR : Monsieur le Maire expose le Code de l’Urbanisme et notamment les articles modifiés L. 332-6-1 – L. 332-11-1 et L. 332-11-2, autorisant de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de construction des voies nouvelles ou l’aménagement des voies existantes ainsi que l’établissement ou l’adaptation des réseaux qui leur sont associés, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l’implantation de nouvelles constructions.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de bien vouloir adopter cette règle.

Où l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour instaurer le régime de la participation pour le financement des réseaux définie aux articles modifiés L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du Code de l’Urbanisme sur l’ensemble du territoire de VAUXRENARD.

B/ Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier du SYDER relatif à l’émission d’un avis sur une demande de certificat d’urbanisme concernant les parcelles AB 24 et AB 21 sud et appartenant à Monsieur et Madame Bruno PERRAUD. La viabilisation électrique de ce terrain impliquerait la construction d’une extension du réseau public d’énergie électrique d’une longueur d’environ 37 mètres (réseau souterrain). Après déduction d’une contribution du fonds d’amortissement des charges d’électrification (FACE) et d’une récupération de TVA par le SYDER, la participation serait de 668.00 € ; montant à verser à la fin des travaux.

Dans le cas où la « participation pour voie et réseaux » soit instaurée, ce montant servira à calculer l’assiette. Par ailleurs, il est fort probable qu’une décision d’urbanisation de ce secteur entraîne la nécessité d’une restructuration, voire d’un renforcement, des réseaux électriques du « Bourg ».

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de se renseigner auprès des Services de l’Équipement pour fixer le montant de la participation au constructeur.

IV/ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus de réunions des différentes commissions communautaires sont effectués par les délégués. Les sujets suivants ont été évoqués :

1) TOURISME

- Pôle Œnologique à BEAUJEU : des questions se posent sur sa refonte
- Office de Tourisme de BEAUJEU et l’antenne à FLEURIE
- Circuit des Crêtes : préparation de l’inauguration.

2) ECONOMIE

- ZA Les Treilles : vente des parcelles à des entreprises désirant s’installer
- Demande de baisser le loyer formulée par l’entreprise GEOFFRAY : refus émis
- Projet d’agrandissement de la ZA : l’étude sera confiée à Monsieur MOREL
- Renouvellement du contrat pour l’entreprise LIVET
- Proposition d’installer un panneau à l’entrée de la ZA mentionnant toutes les entreprises : avis favorable émis

- Une entreprise recherche un terrain de 10 ha pour la création d'une piste automobile.

3) PETIT PATRIMOINE

Le projet est repris dans son intégralité par l'association « Emergence Rhône Alpes ». Pour la commune, il est décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat pour la réfection de la madone au château du Thyl.

4) HABITAT

Le diagnostic a été effectué par PACT-ARIM. Pour poursuivre l'étude, quatre groupes de travail sont créés.

5) PETITE ENFANCE

- Création cette année du Relais Assistantes Maternelles
- Etude en cours d'une structure multi accueil à VILLIE-MORGON

6) PERSONNES AGEES

- Projet de construction d'une résidence collective à FLEURIE : recueil des besoins sur tout le canton.

V/ S.D.E.I.

1) RESERVOIRS D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire communique les dates d'intervention de la S.D.E.I. pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable – campagne 2004

2) ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE – 2003

Les Conseillers prennent connaissance du montant de la facture, relative à la prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie, soit 566.01 € TTC ainsi que le récapitulatif d'interventions sur les 15 poteaux d'incendie de la Commune pour l'année 2003.

En conclusion, il en ressort que des poteaux d'incendie nécessitent des réparations :

- Le Bourg (dans la haie) : coffre fonte à ressouder et à repeindre + élagage
- CD 32 : 2 portes HS
- Forétal : 2 portes HS
- Vareilles : 2 portes HS
- Le Bourg vers l'église (WC publics) : vis du capot cassée – charnière HS.

Après réflexion et délibération, les Conseillers décident de faire procéder à la réparation du poteau incendie sis sur le CD n° 32, pour l'exercice 2004. Le coût de cette réparation est estimé à 552 € HT.

VI/ ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur Bernard MERA, Conseiller Général du Rhône, a remis au cours d'une réception qui s'est déroulée à REGNIE-DURETTE, un chèque d'un montant de 763.00 € pour le fonctionnement de l'école de musique à VAUXRENARD.

VII/ CONCERT ANNUEL des trois communes

Monsieur le Maire expose que le concert se déroulera à CHENAS, le vendredi 04 juin 2004. Le quintette de cuivres de la Musique de la Région Terre Sud-Est (musique militaire à LYON) animera cette soirée musicale. Le coût de la prestation s'élève à 198.87 €.

VIII/ PUBLICITE NON ADRESSEE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur MULLER, Receveur de la Poste de FLEURIE, relative à la disparition des contrats PNA (pub non adressée). La seule dérogation autorisée doit remplir les conditions suivantes :

- zone de distribution mono code postal
- client connu
- contrat établi sur contrat papier et réglé au comptant
- pour les contrats inférieurs à 450 € HT, un minimum de 50 € sera perçu (quel que soit le montant de la prestation).

Monsieur le Maire rappelle le montant réglé par la commune de VAUXRENARD, lors de la souscription d'un contrat PNA, soit 8.85 € pour 127 publicités distribuées.

IX/ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande du Secours Populaire Français relative à l'attribution par le Conseil Municipal d'une subvention exceptionnelle pour permettre à leur mission de faire des achats sur place et de remettre vivres, tentes, couvertures,... aux sinistrés d'IRAN suite au terrible tremblement de terre qui vient de se produire.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident de ne pas donner suite à cette demande.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait le point sur l'état d'avancement du bulletin municipal et regrette de n'être toujours pas en possession des devis des imprimeurs pour sa mise en page.

2) INTERNET

Le Secrétariat de Mairie pourra enfin être connecté à internet. L'adresse e-mail sera : vauxrenard@wanadoo.fr.

Contact sera pris avec UPC pour le raccordement de l'école au réseau câblé.

3) RAID AVENTURE

La préparation de cette manifestation se poursuit avec la satisfaction de voir de plus en plus de bénévoles participés. Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part du problème d'hébergement qui se pose sur la commune de TRADES.

4) EGLISE – RESTAURATION INTERIEURE

Les réserves émises lors de la réception des travaux à l'encontre de la Société GEOFFRAY ont été levées. Quelques petites finitions et problèmes sont à régler : statue à sceller – écoulement d'eau – oculus...

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'abonnement et la consommation de l'électricité seront pris en charge par la Commune.

La première messe après travaux aura lieu le 1^{er} mai 2004 pour la Fête des Conscrits.

5) SALLE DES FETES

Monsieur le Maire soumet l'idée d'installer ou de déplacer une enceinte dans la partie plancher de la Salle des Fêtes.

6) LAGUNAGE AERE

La lagune est désormais opérationnelle après la mise en service de l'électricité : travaux réalisés par l'entreprise SDEL.

La réunion de réception des travaux de l'entreprise FLOM aura lieu mercredi 27 janvier 2004, à 9 h. Monsieur Patrick LE BOURLAY prendra contact avec Madame BOUR du SYDER, afin que soient émises des réserves à l'encontre de l'entreprise SDEL pour la pose du disjoncteur installé à l'extérieur du local technique et non à l'intérieur comme initialement prévu.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de se pencher sur la mise en affermage de l'assainissement. La S.D.E.I. sera contactée pour ce faire.

7) ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la demande effectuée auprès du SYDER de poursuivre la dissimulation des réseaux sur la RD 164 et la VC 10, la Société SOBECA est chargée de procéder aux travaux pour le compte de France Télécom et demande l'autorisation de poser un câble téléphonique en souterrain et sur la façade du local technique afin de reprendre le branchement dudit local. Les réseaux aériens seront déposés.

Après en avoir délibéré, les Conseillers émettent un avis favorable et chargent Monsieur le Maire de signer la convention France Télécom.

8) CARTE SCOLAIRE

Concernant la préparation de la carte scolaire des écoles publiques – rentrée 2004, les Conseillers Municipaux sont informés qu'aucune mesure n'est envisagée pour la rentrée scolaire 2004.

Monsieur le Maire fait part de la rencontre qui a eu lieu à EMERINGES, en présence des élus du RPI, de l'Inspectrice... où le projet de regroupement avec JULLIE a été évoqué. Il semblerait qu'aucune suite ne soit donnée à ce projet dans l'immédiat.

Monsieur le Maire énonce les différentes mesures qui ont été mises en place pour que Monsieur COULEUR, Instituteur remplaçant Madame DELPUECH, effectue le remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2003.

9) VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe le Conseil Municipal du dépassement d'environ 700.00 € des travaux de voirie – programme 2003.

10) ELECTIONS

Monsieur le Maire expose qu'il conviendra de prévoir deux bureaux de vote pour les élections cantonales et régionales qui se dérouleront les 21 et 28 mars prochain.

Les bureaux de vote seront établis lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

11) ROTARY CLUB BELLEVILLE LES DEUX FLEUVES

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance des actions menées par cette association en faveur du handicap.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au

Lundi 23 février 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2004

L'an deux mil quatre et le vingt trois février, a vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 13/02/2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-François MÉTRAT - Didier CANARD - Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc PROTHET.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I/ ELECTIONS CANTONALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire informe les Conseillers que ces élections auront lieu les 21 et 28 mars prochain. Deux bureaux de vote sont nécessaires : l'un sera installé dans la salle du Conseil Municipal, l'autre dans la salle de la Bibliothèque. Les scrutins seront ouverts de 8h à 19h.

Sachant que trois personnes doivent être présentes par bureau de vote, Monsieur le Maire propose de faire appel à des électeurs de la Commune pour assister les membres du Conseil Municipal. Les Conseillers procèdent ensuite à l'agencement des tableaux de permanences, à raison de deux heures et demi par personne. Chaque personne sollicitée sera avisée par courrier et pourra, en cas d'indisponibilité, se faire remplacer.

Pour information, Monsieur le Maire signale que des réunions publiques auront lieu en la commune de VAUXRENARD le 9 mars pour Monsieur Bernard MERA et le 10 mars pour Monsieur Frédéric MIGUET, tous deux candidats aux élections cantonales.

II/ URBANISME

1) EXTENSION ELECTRIQUE AU LIEU-DIT « LE BOURG »

Monsieur le Maire rappelle le courrier du SYDER en date du 13 janvier 2004, informant la commune de VAUXRENARD qu'il a été sollicité par les services de la DDE de BELLEVILLE pour émettre un avis sur une demande de certificat d'urbanisme sur les parcelles AB 24 et AB 21 sud. La viabilisation électrique de ce terrain impliquerait la construction d'une extension du réseau public d'énergie électrique d'une longueur d'environ 37 mètres (réseau souterrain).

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, la commune peut mettre le raccordement à usage individuel à la charge du constructeur, dans la limite des 100 mètres. Il s'agit seulement d'un raccordement à usage individuel, qui doit être dimensionné pour répondre aux seuls besoins de l'opération. La loi dit explicitement qu'il ne doit en aucun cas être destiné à desservir d'autres constructions, existantes ou futures. Si la commune désire faire financer par les propriétaires un réseau

pouvant desservir plusieurs constructions, il lui faut avoir recours à la PVR.

Les Conseillers conviennent que l'exposé ci-dessus s'applique à la viabilisation électrique des parcelles AB 24 et AB 21 sud pour la demande de certificat d'urbanisme.

2) ARCHITECTURE ET PATRIMOINE DU RHONE

L'Architecte des Bâtiments de France a fait parvenir en mairie un exemplaire des fiches conseil élaborées par leur service concernant le volet paysager - la construction d'une maison individuelle - la réalisation d'un lotissement dans les secteurs sensibles – la construction d'une piscine - les techniques pour les enduits à la chaux. Ces fiches conseil pourraient être remises à toute personne déposant une demande de permis de construire dans le périmètre concerné par l'avis des Bâtiments de France.

Un cd-rom avec l'ensemble des fiches sera demandé au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône.

III/ ASSAINISSEMENT

1) LAGUNAGE AERE

A/ SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bernard MERA, en qualité de Conseiller délégué de l'équipement rural, l'eau et l'assainissement, adressé à Monsieur CHANTEPY, délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, et relatif à la demande de subvention rejetée pour le projet de lagunage aéré au motif que le programme ne permet plus de financer les stations de moins de 200 EH.

Monsieur MERA rappelle que le projet a bien été dimensionné pour 200 EH bien que le flux admis actuellement ne soit que de 120 EH. De plus, la commune de VAUXRENARD se situe à l'amont du ruisseau des Planches, donc en tête de bassin de la Mauvaise, ce qui justifie que le financement de l'Agence puisse être pris sur l'enveloppe complémentaire affectée au département du Rhône dans le cadre du contrat départemental.

B/ Réunion avec la SDEI:

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une réunion est prévue le vendredi 27 février 2004, à 9h, à la Mairie, en présence de Messieurs LUBREZ et GUILLERMET de la SDEI. Seront évoqués l'eau potable, l'affermage du lagunage et le prix de vente de l'eau. Monsieur le Maire invite les Conseillers disponibles à participer à cette réunion.

C/ SDEL :

Monsieur Patrick LE BOURLAY précise qu'il attend l'intervention de la société pour modifier le raccordement électrique du lagunage, non conforme au projet initial.

2) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Par courrier en date du 4 février 2004, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse confirme l'attribution d'une subvention de 15 300 € pour le schéma directeur d'assainissement.

IV/ BULLETTIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Luc PROTHET présente le devis de BUREAUTIQUE 71 relatif à l'impression du Bulletin Municipal année 2003 en 200 exemplaires, soit :

- document format ferme 21 x 29.7, 1 couverture enveloppante impression recto verso quadri sur 200 gr., intérieur 108 pages noir ordinaire sur 90 gr., 1 reliure dos carré collé : 1 072 €HT

- création maquette couverture : 61 €HT

- plus value pour 2 A4 recto verso quadri en 200 exemplaires : 132 €HT

Les Conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité. Monsieur Jean-Luc PROTHET pense pouvoir déposer le Bulletin à l'impression ce mercredi.

V/ BATIMENTS

1) EGLISE

Monsieur Jean-Luc PROTHET informe les Conseillers que toutes les réserves ont été levées concernant la restauration de l'intérieur de l'église.

La statue n'ayant toujours pas été refixée, Monsieur Abel CANARD se charge de relancer l'entreprise GEOFFRAY.

Le chantier de l'église se poursuit avec la rénovation de la sacristie effectuée par les paroissiens.

Les paroissiens ont finalement décidé que la première messe aura lieu après les élections de mars et non pas le 1er mai comme prévu initialement.

Il sera demandé à Monsieur Didier AUFRANC d'examiner l'étanchéité sur le toit de l'église et notamment la moraine autour du clocher, qui semble en mauvais état.

2) BATIMENT ECOLE - MAIRIE

L'entreprise Christian DORME a réalisé les travaux de fourniture et pose de joints d'étanchéité entre pierre et bois sur les fenêtres du bâtiment école - mairie. La facture s'élève à la somme de 1 247.99 € TTC.

Monsieur Jean-Luc PROTHET soumet pour approbation un devis de ladite entreprise, pour la réalisation de retouches de pièces d'appuis et pose de bagues dans le logement de Madame LECLERCQ et à la salle de musique, s'élevant à la somme de 315.74 € TTC. Un avis favorable est émis par les conseillers municipaux.

L'entreprise PEYNET - électricité, est également intervenue récemment pour effectuer tous les travaux demandés : pose de minuteriers, mise aux normes de l'électricité suite au rapport NORISKO, mise à jour du tableau électrique, etc.

3) SALLE DES FETES

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- L'entreprise PEYNET a procédé à l'installation de deux haut-parleurs supplémentaires au niveau de la salle plancher.

- L'entreprise PONCET a effectué l'entretien de la cuisinière.

- Des actes de vandalisme ont été constatés récemment : vol d'un extincteur, panneau de signalisation arraché, tuiles cassées, végétaux arrachés, etc.

Les Conseillers évoquent de nouveau le problème du ménage à la Salle des Fêtes et dans les autres bâtiments, qui ne donnent pas satisfaction : oubli de ménage – mauvaises odeurs persistantes,... Ils chargent Monsieur le Maire de convoquer Madame Cécile SIVELLE pour lui faire part du mécontentement des élus et mettre fin à son contrat.

Les Conseillers décident de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Monsieur le Maire évoque ensuite le problème de l'accès à la Salle des Fêtes et notamment de son entrée très glissante. Il conviendrait de modifier le revêtement existant par la mise en place d'un sol antidérapant. Monsieur Jean-Luc PROTHET est chargé de contacter Monsieur DESBROSSES, carreleur, pour convenir d'une solution. La grille gratte-pieds serait

conservée.

VI/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rapporte les sujets qui ont été évoqués au cours du dernier Conseil Communautaire du 17 février 2004, aux ARDILLATS.

- débat d'orientation budgétaire pour préparation du budget 2004 : énumération des opérations
- fiscalité qui verra probablement une évolution à la hausse, etc.
- nouvelles compétences communautaires (proposition concernant les équipements sportifs)
- contrat pluriannuel avec le Département à compter de 2004 : le montant de la dépense subventionnable est estimé à 7 013 400 €.
- projet de règlement intérieur
- adhésion au Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais - désignation des délégués, approbation des statuts
- désignation de délégués au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais
- demande de subvention exceptionnelle auprès de Monsieur le Sénateur
- Sources du Beaujolais : tarification - convention Syndicat de Région BEAUJEU-MONSOLS et ville de BEAUJEU, conception de la rénovation de la muséographie, communication
- convention avec l'association Pays Beaujolais touristique
- tourisme : Relais Infos Tourisme, étape beaujolaise des cycloportives, jeux des 1000 €, point sur la diffusion de la BD du Circuit des Crêtes en Beaujolais
 - Office de Tourisme, acompte de subvention, lancement officiel du Circuit des Crêtes en Beaujolais, voie verte (inauguration, modalités d'entretien)
- communication : création d'un nouveau logo
- stages création de site internet. Monsieur Jean-Luc PROTHET signale qu'il est intéressé.
- présentation d'un diagnostic préalable Programme Local de l'Habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, définition des premiers objectifs
- mise en valeur du petit patrimoine, brigades vertes : convention
- association de parents pour la halte garderie de VILLIE-MORGON : acompte subvention
- marché de gestion des déchetteries : marché attribue à l'entreprise BERROD
- voirie, marchés
- espace intercommunal d'activités des Treilles, future vente
- demande de subvention départementale exceptionnelle dégâts d'orages décembre 2003
- demande de subventions départementales
- personnel, remplacement
- extranet du Centre de Gestion, convention.

VII/ PRÉPARATION DU BUDGET 2004

La réunion de la Commission des Finances pour la préparation du Budget Primitif 2004 est fixée au lundi 15 mars 2004, à 20 h 15.

Quant au vote du Budget Primitif 2004, il se tiendra lors de la réunion du Conseil Municipal prévu le lundi 29 mars 2004.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

1) TRAVAUX D'HYDRAULIQUE DE RIVIERE A « CHANGV »

Afin de constituer le dossier auprès de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, Monsieur le Maire soumet le détail estimatif pour les travaux d'hydraulique de rivière, qui s'élève à 5 059.08 € TTC.

2) POINT PROPRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui sera adressé à Monsieur Olivier DRUART, domicilié en la commune de VAUXRENARD à la résidence « Le Presbytère », concernant un acte d'incivilité effectué au point propre. Monsieur DRUART a en effet déposé différents matériaux incompatibles avec l'usage attendu des différentes bennes, dont un bidon d'huile usagée qu'une main malfaisante s'est empressée de répandre sur la chaussée. Un accident a été évité de justesse.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de récurrence, la juridiction compétente sera saisie aux fins de poursuite.

3) ECOLE : REMPLACEMENT DE MADAME DELPUECH

Par courrier en date du 2 février 2004, l'Inspecteur d'Académie du Rhône assure que toutes les dispositions ont été prises pour que Monsieur COULEUR, titulaire mobile, effectue le remplacement de Madame DELPUECH et soit maintenu dans l'école avec ses indemnités de déplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2003/2004.

4) CREATION DE RESEAUX D'ECOLES PUBLIQUES

Après lecture de la lettre de l'Inspection d'Académie du Rhône concernant le projet de création d'un réseau, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite sachant que le réseau « Richesses » existe déjà.

5) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la remise de la coupe à Monsieur Didier CANARD - prix des Beaujolais-Villages 2003, à l'occasion de la St Vincent tournante VAUXRENARD - EMERINGES, qui a eu lieu le 24 janvier 2004.
- Du courrier de Monsieur Michel BESSE, Préfet de la Région Rhône-Alpes - Préfet du Rhône annonçant son départ de la Préfecture de LYON.
- De la demande d'autorisation de passage de VTT sur le territoire de la Commune de VAUXRENARD : demande faite conjointement par Monsieur le Maire d'AVENAS et le gérant de « La Table Ronde ». Un avis favorable est émis.
- D'une exposition consacrées aux communes de recrutement du Collège et du baptême des nouvelles salles au nom des communes au Collège Jean-Claude RUET de VILLIE-MORGON
- De la présentation de l'affiche de la commune de VAUXRENARD élaborée par des administrés, le 11 mars prochain.
- De l'attente de l'intervention d'UPC pour le raccordement de l'école au réseau câble.
- De la présentation du budget du Département aux Elus du Rhône, vendredi 20 février 2004.
- De la réunion du SYDER, à JULIENAS.
- De la proposition de Monsieur Jean-Luc PROTHET de réserver un nom de domaine pour la

création éventuelle d'un site internet.

- Du départ de Madame Suzanne CEYZERIAT du Syndicat de Région BEAUJEU - MONSOLS.

- Des Etats Généraux de l'Office de Tourisme qui se dérouleront à VILLIE-MORGON.

Monsieur Roger GUIGNER demande l'état d'avancement du dossier de demande de classement en zone de montagne de tout le territoire de la commune de VAUXRENARD. La demande d'étude formulée auprès de CEMAGREF sera renouvelée.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au

Lundi 29 mars 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 10.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2004

L'an deux mil quatre et le vingt neuf mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 19 mars 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER – Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD.

Excusé : M. Jean-François METRAT.

Secrétaire de séance : M. Sylvain DORY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé. Une remarque est émise par Madame Isabelle PERRAUD sur la citation d'un nom dans le compte-rendu.

I/ BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2003, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	12 521.00 €	4 222.40 €
Recettes	12 521.00 €	0.01 €
Déficit		4 222.39 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	273 904.00 €	194 280.64 €
Recettes	273 904.00 €	79 293.88 €
Déficit		114 986.76 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à 79 622.46 € en dépenses et à 106 621.12 € en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le Compte Administratif 2003.

Ce Compte Administratif a permis le financement, pour la section d'investissement de :

- Fin du paiement des travaux d'assainissement 3 ^{ème} tranche	6 721.13 € TTC
- Construction d'un lagunage aéré	126 247.22 € TTC
* avec un acompte de subvention	18 293.88 €

2) BUDGET PRIMITIF 2004

Monsieur le Maire présente ensuite aux Conseillers le projet de Budget Primitif 2004, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Exploitation

Dépenses	27 820.00 €
Recettes	27 820.00 €

Investissement

Dépenses	211 673.00 €
Recettes	211 673.00 €

Ce Budget permettra le financement en section d'investissement de :

- la fin du paiement de la construction du lagunage aéré	60 000.00 € HT
* avec les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau :	88 400.00 €
- l'étude du schéma d'assainissement et plan de zonage	30 500.00 € HT
* avec les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau :	18 300.00 €

Après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent ce Budget Primitif 2004 à l'unanimité.

II/ BUDGET COMMUNAL

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2003, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	224 764.00 €	168 167.81 €
Recettes	224 764.00 €	232 715.81 €
Excédent		64 548.00 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	419 565.00 €	258 711.09 €
Recettes	419 565.00 €	257 724.18 €
Déficit		986.91 €
<u>Total général : excédent</u>		<u>63 561.09 €</u>

Les restes à réaliser s'élèvent à 160 560.18 € en dépenses et 103 367.25 € en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le Compte Administratif 2003 et décide que l'excédent de fonctionnement cumulé, soit 64 548.00 € soit reporté en section de fonctionnement.

Ce Compte Administratif 2003 a permis les acquisitions et les travaux en investissement suivants :

- Forêt communale - reconstitution des parcelles	19 945.63 €
* subvention de l'Etat - programme 2001	18 675.01 €
- Acquisition parcelle M. MICHAUD + frais Géomètre	1 331.63 €
- SYDER – EP Sud du Bourg	10 833.28 €
* subvention	10 833.28 €
- Débroussailleuse	794.99 €
- Semoir centrifuge	1 315.60 €
- Citerne fuel + bac de rétention	1 600.25 €
- Véhicule Citroën – C 15	2 440.00 €

- Photocopieur Mairie	2 631.20 €
- Matériel informatique Mairie	2 199.45 €
- Siège Mairie	139.38 €
- Mobilier scolaire : chaises + tables	303.35 €
- Extincteur	83.72 €
- Nettoyeur à vapeur	500.00 €
- Stores Ecole	693.68 €
- Signalétique des randonnées	1 408.69 €
- Restauration intérieure de l'Eglise	194 363.82 €
* acompte subvention du Conseil Général	69 110.46 €
* acompte subvention DRAC	9 522.59 €
- Travaux de sécurité – Bourg à Vareilles	7 721.50 €
* produit des amendes de police – repart. 2002	2 422.00 €
- Isolation Local Technique	2 983.65 €

2) BUDGET PRIMITIF 2004

Monsieur le Maire présente ensuite aux Conseillers l'élaboration du Budget Primitif 2004, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	265 769.00 €
Recettes	265 769.00 €

Investissement

Dépenses	1 299 671.00 €
Recettes	1 299 671.00 €

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de voter les taux d'imposition pour les quatre taxes directes locales, en soumettant à leur approbation le maintien des taux pour 2004.

Après en avoir délibéré et donné un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers décident de retenir les taux suivants sans apporter de modification :

- taxe d'habitation	10.73 %	pour un produit de	21 868.00 €
- taxe foncière (bâti)	11.94 %	pour un produit de	15 821.00 €
- taxe foncière (non-bâti)	15.51 %	pour un produit de	20 861.00 €
- taxe professionnelle	14.86 %	pour un produit de	2 496.00 €
		soit un total de	<u>61 046.00 €</u>

Pour information, Monsieur le Maire précise que la pression fiscale de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU verra une augmentation de l'ordre de 8 %.

Ce Budget Primitif 2004 permettra le financement en section d'investissement des dépenses suivantes :

- le reboisement de la forêt – programmes 2003 et 2004	21 000.00 €
* avec les subventions du Conseil Général de	24 150.00 €
- l'enfouissement du réseau France Télécom	12 000.00 €
- le changement de bornes incendie	2 500.00 €
- l'acquisition d'une épareuse, d'un nettoyeur haute pression	18 000.00 €
- l'achat d'un escabeau, d'une scie circulaire	500.00 €
- l'équipement du tracteur	1 000.00 €
- l'achat d'une imprimante – Mairie	300.00 €
- l'acquisition de matériels divers	4 000.00 €
- la lutte contre l'incendie – création de réserves – protection des forêts départementales et communales	24 000.00 €
* avec une subvention espérée du Conseil Général de	14 000.00 €

- la fin du paiement de la restauration intérieure de l'église	86 000.00 €
* avec le solde des subventions du Conseil Général et de la DRAC de	
58 000.00 €	
- le changement des vitraux de l'église	40 000.00 €
* avec une subvention espérée du Conseil Général de	22 400.00 €
- la construction d'un restaurant scolaire – 1 ^{ère} tranche	120 000.00 €
* avec une subvention espérée du Conseil Général de	70 000.00 €
* avec la dotation globale d'équipement espérée de	63 386.00 €
- la réalisation des travaux de sécurité (subvention perçue en 2003)	3 500.00 €

Les Conseillers adoptent ce Budget Primitif 2004 à l'unanimité.

III/ COMPTES DE GESTION : BUDGET COMMUNAL – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, pour le budget communal et l'assainissement M49, les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2003 pour le budget communal et l'assainissement M49.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est normal.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarent que les comptes de gestion (budget communal et Assainissement M49) dressés pour l'exercice 2003, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

IV/ SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux donnent un avis favorable au versement d'une subvention aux différents organismes et associations suivants :

- ADMR Nord Beaujolais	125 €
- Amicale Laïque de BEAUJEU – Centre Aéré	100 €
- Amis de la Bibliothèque du Rhône	60 €
- Ass. des Parents de VILLIE-MORGON – Halte Garderie	150 €
- Ass. des Familles de VAUXRENARD – Bibliothèque	450 €
- C.E.M. Fondation RICHARD (enfant Alexandre LE BOURLAY)	100 €
- Centre Régional Léon-BÉRARD	80 €
- Coopérative Scolaire – Fournitures scolaires	2 000 €

- Coopérative Scolaire – Projet d'école	500 €
- Croix-Rouge Française	80 €
- FNACA	80 €
- M.F.R.E.O. du Beaujolais (enfant Ludovic DUPEUBLE)	100 €
- SPA LYON et du Sud-Est	100 €
- Lycée Agricole Privé E. GAUTIER RESSINS (enfant AUFRAND Jean-Philippe)	100 €
- Maison Familiale Rurale de VILLIE-MORGON (enfant CHAPUY Floriane)	100 €
- SIVOS de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (enfant FAUDON Romain)	100 €
- CECOF à AMBERIEU-EN-BUGEY (enfant Delphine GUIGNIER)	100 €
- Ass. En Pays Varnaudis (200 affiches)	60 €
	=====
TOTAL	4 385 €

D'autres demandes de subventions sont examinées, et rejetées.

V/ RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont, lors d'une réunion précédente, décidé de ne pas renouveler le contrat de Madame Cécile SIVELLE et de recruter un nouvel agent pour effectuer les fonctions d'agent d'entretien dans les bâtiments communaux.

La déclaration du poste vacant a été affichée aux grilles municipales.

Monsieur le Maire présente les trois candidatures reçues : Mesdames DUFFIT Valérie, GUILLON Simone et ROUX Anne-Marie.

Monsieur le Maire propose ensuite de procéder au choix du candidat par vote à bulletin secret. Ont obtenu, après vote à bulletin secret :

- Madame DUFFIT Valérie 3 voix
- Madame GUILLON Simone 1 voix
- Madame ROUX Anne-Marie 5 voix.

Madame ROUX Anne-Marie, ayant obtenu la majorité des voix, sera recrutée en qualité d'Agent d'Entretien contractuel, à raison de 5 heures par semaine. La prise de ses fonctions s'effectuera le 1^{er} mai 2004.

Madame Isabelle PERRAUD rappelle que pour tout problème lié à l'entretien des bâtiments, il convient de la contacter ou d'en aviser Monsieur le Maire.

VI/ VOIRIE

1) COMMISSION VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY propose de fixer une date pour la prochaine réunion de la Commission Voirie. Le mardi 20 avril 2004, à 13 heures 30, est retenu. Des convocations seront envoyées à chaque membre de la Commission.

Au cours de cette rencontre seront examinés des demandes de travaux :

- remise en état du chemin de « La Maine » : projet de louer une pelle mécanique par l'un des riverains, à raison d'une journée, pour réaliser les travaux à charge à la commune de payer les frais de location. Sur le principe les Conseillers émettent un avis favorable
- canalisation le long d'une parcelle sise aux « Bourrons » avant plantation

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte la demande de Monsieur DE SAINT POL sur la date des travaux à réaliser sur le chemin à bétonner jouxtant sa propriété.

Monsieur Patrick LE BOURLAY présente le devis établi par Monsieur BOLLARD, Contrôleur des T.P.E., pour la création d'un bac de décantation et s'élevant à la somme de 10 324.11 € TTC. Il expose qu'il devra voir avec la S.D.E.I. le problème du passage des canalisations au milieu du futur ouvrage.

2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

Monsieur Patrick LE BOURLAY communique le montant des crédits alloués à la Commune de VAUXRENARD pour les travaux de voirie – programme 2004, soit :

- investissement 38 045.00 €
- fonctionnement 5 536.00 € (point à temps)

La priorité des programmes pour 2004 sera déterminée lors de la réunion de la Commission Voirie.

Concernant les travaux « hydraulique de rivières » à réaliser à « Changy », ceux-ci seront réalisés très prochainement. Le coût des travaux a été estimé à 5 059.08 € TTC.

3) EPAREUSE

Monsieur Patrick LE BOURLAY expose qu'il conviendrait de procéder au changement de l'épaveuse, qui a subi de nombreuses réparations en 2003. Deux propositions sont soumises à l'examen des Conseillers, soit :

- Mécanisation Beaujolaise – débroussailleuse LAGARDE – type ORION 46 CS
Coût 20 263.82 € TTC

* proposition de reprise de l'ancienne épaveuse pour un coût de 1 500.00 € HT

- Norémat – débroussailleuse type AXIONA M45 Coût 15 475.04 € TTC +
une option = 2 430.00 € HT.

Les Conseillers souhaitent que la reprise de l'ancienne épaveuse soit négociée pour le mieux avant de décider de l'achat d'une nouvelle.

4) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers l'étude d'exécution effectuée par le SYDER pour la dissimulation des réseaux sur la RD 164, au bas du Bourg. La dépense à engager serait de 35 000 € TTC. Après abattement consenti annuellement de l'ordre de 65 %, la charge annuelle de la commune serait de l'ordre de 2 330 € durant 15 ans. Sauf avis contraire du Conseil Municipal, cette charge est en principe fiscalisée directement auprès des contribuables. Après réflexion, les Conseillers émettent un avis favorable.

Puis Monsieur le Maire présente le devis établi par France Télécom pour ces travaux de dissimulation, qui devront être financés directement sur le budget communal, soit 4 534.68 € HT.

VII/ ASSAINISSEMENT

1) AFFERMAGE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils ont décidé lors de réunions précédentes d'affermier le service assainissement. Conformément à la réglementation en vigueur, il conviendra de lancer une consultation. Pour ce faire, une publicité sera diffusée dans le journal « Le Patriote ».

Pour information, la S.D.E.I. a adressé à Monsieur le Maire un projet de prestation de service concernant les installations de la lagune aérée et comprenant l'ensemble des tâches d'entretien et de maintenance, y compris les contrôles normatifs réglementaires ainsi que la mise à disposition de leur service d'astreinte pour des interventions d'urgences. Le coût de la

prestation s'élève à 5 314.29 €. Monsieur le Maire propose de transmettre une copie de ce projet à chaque membre du Conseil Municipal.

2) EAU POTABLE

Les problèmes relatifs à la distribution d'eau potable sur la commune ont été recensés avec la S.D.E.I. :

- réseaux en mauvais état à « Voluet » - à « Changy » près de la maison de M. Jean TOMATIS, aux « Micholons » près de la maison de M. Pascal METRAT, à « l'Oisillon », aux « Brigands ».

Les travaux seront financés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais. Ceux de « Voluet » et « Changy » seront réalisés en priorité.

Il a été vu la demande de branchement formulée par Monsieur Jean-François PATISSIER.

VIII/ FORET COMMUNALE

Le programme d'actions 2004 prévues dans la forêt communale par l'Office National des Forêts est présenté aux Conseillers Municipaux :

- opérations relevant de l'investissement 11 360.00 € HT

- opérations relevant de l'entretien 1 720.00 € HT

Les travaux d'investissement seront subventionnés à hauteur de 80 %.

IX/ SYDER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Sous-Préfecture de VILLEFRANCHE S/S relatif au recouvrement de la contribution des communes associées du SYDER. Jusqu'à présent, celle-ci était recouverte en totalité par la fiscalisation.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident de maintenir le recouvrement des charges du SYDER par la fiscalisation.

X/ CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente aux Conseillers la proposition de contrat de maintenance sur site établie par le Groupe TELCI pour assurer la maintenance du matériel informatique et s'élevant à la somme de 446.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour faire assurer la maintenance du matériel informatique
- retienne la proposition du Groupe TELCI pour un coût de 446.60 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec le Groupe TELCI
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6156 du budget 2004 et des suivants.

XI/ BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Luc PROTHET communique le coût de réalisation du bulletin municipal, soit 1 203.92 €.

Le bulletin a été distribué et Monsieur PROTHET soumet avec satisfaction les premiers échos favorables reçus.

XII/ CEREMONIE DU 8 MAI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la reconduction de la cérémonie du 8 mai. L'heure de la cérémonie sera fixée en

fonction de la disponibilité des musiciens. Cette manifestation devrait voir la remise de diplômes à des Sapeurs Pompiers.

XIII/ RESEAU DES ECOLES

Monsieur le Maire fait part de la rencontre qui a eu lieu à EMERINGES, en présence des élus des communes du réseau « Richesses », des D.D.E.N., des directeurs des établissements scolaires...

D'un commun accord, les élus ont décidé de transmettre un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie précisant qu'ils ne peuvent accepter, sans en avoir préalablement débattu, de s'associer à des décisions qui risqueraient de remettre en cause le principe de fonctionnement des écoles communales. Lecture est donnée du courrier.

XIV/ QUESTIONS DIVERSES

1) Les Conseillers prennent connaissance :

- De la transmission à Monsieur CHAMBAUD, Architecte, des plans topographiques de la cour de l'école effectués par Monsieur BALANDRAS, Géomètre, pour le projet de construction d'un restaurant scolaire. S'ensuit un débat sur l'implantation du futur restaurant scolaire.
- De la proposition de Monsieur Sylvain DORY de retenir la date du 08 mai pour le marché aux fleurs. Celles-ci seront prises, comme de coutumes, chez Monsieur MORNAND à CRECHES SUR SAONE. En ce qui concerne le fleurissement communal, il est proposé de mettre des fleurs à bulbes pour le printemps.
- De l'organisation de la fête d'été : le Comité d'Animation présidé par Madame Isabelle PERRAUD réfléchit à une nouvelle organisation. Dans un premier temps, le Comité tiendra une buvette pour le Rallye LYON-CHARBONNIERES RHONE, le 17 avril prochain. Quant au feu d'artifice, il sera proposé de le maintenir au moment des fêtes de fin d'année.
- De la 11^{ème} Balade en Beaujolais organisée par l'UCOL à JULIENAS. Le courrier est transmis à Monsieur le Président du SYNDICAT VITICOLE pour une dotation en bouteilles.
- Du passage sur le territoire de la commune, le 17 avril 2004, du Rallye LYON-CHARBONNIERES RHONE. Des jours de reconnaissance ont été fixés :
 - * 04 avril de 8 heures à 18 heures
 - * 15 avril de 8 heures à 19 heures
 - * 16 avril de 7 heures à 11 heures

Les associations qui tiendront une buvette devront en faire la demande en Mairie. Comme de coutumes, Monsieur Jean-François METRAT est chargé de récupérer les barrières.

- Du courrier de Monsieur Jean-Pierre LACROIX, nouveau Préfet de la Région Rhône-Alpes – Préfet du Rhône.
- De la mise à la disposition au public du guide des ressources locales pour les associations.

2) Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- L'affiche de la commune de VAUXRENARD est achevée. 200 exemplaires seront achetés par la commune.
- Des vues sur la commune de VAUXRENARD apparaissent sur le présentoir parapluie de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, élaboré pour le circuit des crêtes et notamment la vente de la bande dessinée, qui peut être mis à la disposition pour diverses manifestations.
- Le RIT (relais d'informations touristiques) a été installée au café DUFFIT.
- Dans le cadre du circuit des crêtes, deux bancs ont été fournis : ils pourraient être installés près de la Salle des Fêtes.
- Le budget a été voté au Syndicat de Région BEAUJEU-MONSOLS.
- L'entreprise DORME de CORCELLES est intervenue pour les travaux à réaliser sur les fenêtres de l'appartement de Madame LECLERCQ et à la Salle de Musique.
- UPC a chargé l'entreprise INEO du raccordement au réseau câblé pour la connexion internet à l'école.
- Les travaux pour l'antenne touristique à FLEURIE sont bientôt achevés. L'ouverture est prévue le 1^{er} mai.
- La 5^{ème} édition du Raid Aventure pourrait avoir lieu sur le secteur de FLEURIE en 2005.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 26 avril 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 AVRIL 2004

L'an deux mil quatre et le vingt six avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 16 avril 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT – Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PERRAUD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les opérations prévues en 2004 en vue d'organiser la préparation des dossiers de demande de subvention.

- CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : Les relevés topographiques ont été réalisés et réceptionnés en Mairie. Ces documents ont ensuite été transmis aux architectes CHAMBAUD et MEUNIER avec l'avis des Architectes des Bâtiments de France. Les Architectes seront relancés pour la présentation de leur avant-projet afin que le Conseil Municipal puisse délibérer pour le choix du Maître d'œuvre.
- VITRAUX DE L'EGLISE : Le projet ayant été évoqué il y a quelques années déjà, Monsieur le Maire propose de contacter les artisans ayant fait une proposition à cette période afin de leur demander de l'actualiser et de lancer un avis de consultation dans le journal « Le Patriote ». Monsieur le Maire charge Monsieur Jean-Luc PROTHET pour la réalisation de cette démarche.
- LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Monsieur le Maire rappelle que seule l'entreprise BOUILLARD a présenté un devis pour la création d'une réserve d'eau d'une capacité de 60 m³ à « Faudon ». La Municipalité est en attente de la proposition de l'entreprise BAUDRY. Celui-ci sera relancé. Quant à « Montgoury », Monsieur Roger GUIGNER met à disposition un terrain pour l'installation d'une réserve d'eau. Le système d'une cuve d'une capacité de 60 m³ est envisagé. Monsieur LE BOURLAY se charge de prendre contact avec l'entreprise REMUET à CORCELLES, qui dispose de ce type de cuve, et de lui demander un devis pour la fourniture et l'installation.

Monsieur le Maire expose qu'il présentera le canevas de contrat à Monsieur Frédéric MIGUET, Conseiller Général du Rhône.

II/ ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire informe les Conseillers que ces élections auront lieu le 13 juin 2004. Le scrutin sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Les Conseillers procèdent à l'agencement du tableau des permanences, à raison de 2 h ½ par personne. Il sera fait appel à deux électeurs de la Commune pour assister les membres du Conseil Municipal.

III/ VOIRIE

1) COMMISSION VOIRIE

Les membres de la Commission Voirie, réunis le 20 avril dernier, ont effectué une visite du territoire communal. Monsieur Patrick LE BOURLAY communique aux Conseillers, les différents travaux susceptibles d'être programmés pour 2005, à savoir :

- Voie n° 19 « Les Bourrons » : suite à la réalisation d'une canalisation par Monsieur Rémi SAVOYE, création d'un bac de dessablage en haut de la vigne et d'une cunette bétonnée sur le chemin.
- Route des Plats (le gros chêne) : problème d'eau l'hiver – drainage sur environ 30 – 40m et création d'un caniveau grille.
- « Vareilles » de la madone aux marronniers : reprofilage monocouche.
- Point propre « La Carrière » : bétonner le fossé sur environ 3 – 4m et rehausser le niveau des tuyaux.
- Voie n° 9 « Montgoury » (depuis habitation NUGUES) : refaire les dallots bouchés diamètre 400 et reprofilage sur 280m. Travaux urgents.
- La Maine : élargissement du chemin communal – pose de tuyaux par les riverains. La commune aura à charge de louer un tracto pelle.
- « Les Mélinands » : reprofilage à réaliser en plusieurs fois sur 1.300 kms.
- Voie communale n° 203 « Changy » : il semblerait que des tuyaux soient bouchés. A voir avec le propriétaire riverain.
- Vers M. TOMATIS : reprofilage sur 310m. Travaux urgents.
- Route de la Molière : dallot éboulé – contacter le propriétaire pour remise en état avant enlèvement.
- Chemin rural au « Thyl » vers habitation CAIRE : re-bétonner une partie du chemin sur 50m suite aux travaux qui ont été faits il y a 2 ans, et détourner l'eau pour écoulement dans le fossé.
- La charrière vers M. Gérard CANARD : fourniture de ½ m3 de béton.
- Derrière le « Bourg » : reprise d'une descente d'eau avec pose de ½ buses sur environ 20m.

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers que ces travaux énumérés ci-dessus feront l'objet d'une étude chiffrée établie par la Direction Départementale de l'Équipement. Il conviendra ensuite de déterminer les travaux à exécuter en priorité.

Des demandes seront examinées lors d'une prochaine rencontre de la Commission Voirie :

- Chemin rural à la croix Barraux : canalisation du fossé existant ou création d'une cunette sur environ 120m – attente d'un devis. Demande de Monsieur Jean-François METRAT
- Chemin vers M. LAGUETTE : goudronnage.

2) EPAREUSE

Après maintes négociations effectuées par Monsieur Patrick LE BOURLAY, la proposition de la société NOREMAT a été retenue pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse NOREMAT type PRODIGIA au prix de 18 526.04 € TTC et avec une reprise de l'ancienne de 3 500.00 € TTC.

Pour le même type de matériel, la proposition effectuée par Mécanisation Beaujolaise s'élevait à 19 858.55 € TTC avec une reprise de l'ancienne à 2 990.00 € TTC, soit une différence de 1 842.51 € TTC.

Devant ce fait, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de mécontentement de Mécanisation Beaujolaise. Monsieur le Maire fera une réponse en énumérant le montant des factures payées sur l'exercice 2003 à leur profit.

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers que la nouvelle épareuse est arrivée et que sa mise en route est prévue ce vendredi 30 avril 2004.

3) AMENDES DE POLICE – EXERCICE 2004

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2004 doivent être déposés au Conseil Général du Rhône avant le 5 mai 2004.

Après réflexion, les Conseillers suggèrent de sécuriser une partie de la voie communale vers Monsieur Marc SAVOYE ainsi qu'à « La Platière ».

Monsieur Patrick LE BOURLAY est chargé de contacter le Parc de l'Équipement à LYON – Monsieur BRIDAY, pour obtenir une proposition chiffrée ainsi que la faisabilité du projet.

IV/ BATIMENTS

1) RAPPORT D'INSPECTION - HYGIENE ET SECURITE

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le rapport d'inspection établi à l'issue de la seconde visite le 30 mars 2004 de Madame Rebecca PRÉ du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

Il en ressort :

LOCAL TECHNIQUE (atelier sous la Salle des Fêtes) :

- Équipement de protection individuelle à revoir (masque – protection auditive)
- Stockage des produits inflammables doit se faire dans local à part ou armoire conçue à cet effet – utilisation de contenants homologués pour le stockage d'essence et non alimentaire.
- Matériel : les dernières marches de l'escabeau en bois ne doivent pas être utilisées.
- Aménagement : rangement des pelles, pioches... sur un râtelier – étudier la possibilité de mettre à disposition de l'agent des sanitaires, douche, vestiaire...

ESPACES VERTS DE LA STATION D'EPURATION

- Veiller à la sécurité de l'agent lors de l'entretien pour la partie en herbe autour des bassins.

PROJET D'AMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

- Plan des projets d'aménagement peuvent être transmis au service prévention pour avis.

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

- Réaliser le repérage amiante et constituer le dossier technique dans les bâtiments communaux.
- Faire vérifier l'engin de service hivernal par le service des Mines
- Assurer la vérification périodique annuelle des équipements de levage du tracteur.
- Assurer la vérification périodique de la cuve du compresseur.

FORMATIONS

- Poursuivre les formations ACMO – CACES – électrique pour délivrance habilitation – manipulation des extincteurs – gestes de premiers secours – gestes et posture...

MESURES GENERALES A METTRE EN ŒUVRE

- Assurer un suivi formalisé des préconisations des rapports d'inspection.
- Ouvrir un registre hygiène et sécurité
- Créer un classeur « Hygiène et sécurité »
- Poursuivre le recensement et l'évaluation des risques
- Réaliser l'inventaire des produits utilisés et un plan de prévention
- Informer les agents des risques et des précautions à prendre.
- Etc...

2) BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur Jean-Luc PROTHET communique le rapport de vérification des installations électriques effectué par NORISKO Equipements dans les bâtiments Ecole-Mairie et Salle des Fêtes. Il a notamment été observé que l'éclairage de bloc sécurité ne fonctionnait pas et que des connexions à la prise de terre devaient être réalisées. Le rapport sera transmis à l'entreprise PEYNET – Electricien à CHENAS – pour préparation d'un devis.

3) INTERNET

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de l'installation d'internet au Secrétariat de Mairie.

Puis, il informe les Conseillers qu'il a suivi dernièrement un stage, organisé par ERASME, sur l'exploitation d'un site WEB.

Monsieur PROTHET va se pencher désormais sur la création d'un site pour la commune de VAUXERNARD et invite les Conseillers à réfléchir à ce projet.

Dans un premier temps, il convient de déposer avant le 11 mai prochain, le nom de domaine « vauxrenard.fr ». Un hébergeur sera contacté pour ce faire.

4) EGLISE

Monsieur le Maire propose aux Conseillers que l'inauguration de l'Eglise pourrait avoir lieu le dimanche 06 juin 2004. Les discours pourraient se faire à l'issue de la messe prévue à 10 heures, et suivis d'un vin d'honneur. Au cours d'une manifestation, Monsieur le Maire a rencontré les parlementaires, qui semblent disponibles à cette date. Ce jour étant le jour de la Fête des Mères, une rose pourrait être offerte à chaque maman présente.

Les Conseillers acceptent à l'unanimité. Les invitations seront lancées.

V/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Comité Syndical qui a eu lieu le 09 avril 2004 et où les sujets suivants ont été évoqués :

- les Ets PETAVIT ont été retenus pour le programme triennal de renouvellement des réseaux suite à la consultation appel d'offres.
- Le recensement des travaux auprès des communes adhérentes a été effectué et le coût a été estimé à 1 442 000 € HT.
- Pour la commune de VAUXRENARD, l'estimation s'élève à 448 500 € HT.

- Le programme de travaux envisageable, pour VAUXRENARD, se présente comme suit :
 - 2004 : Changy
 - 2005 : Vareilles Phase 1
 - 2005 : Voluet

VI/ SYDER

1) ALIMENTATION ELECTRIQUE AU LIEU-DIT « LES MICHOLONS »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SYDER relatif à l'émission d'un avis sur une demande de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique pour la desserte d'une parcelle au lieu-dit « Les Micholons », formulée par Monsieur Jean-Jacques GAY. La viabilisation de ce terrain impliquerait la construction du réseau public d'énergie électrique d'une longueur d'environ 90 mètres (réseau aérien). Après déduction d'une contribution du Fonds d'amortissement des Charges d'Electrification (FACE) et d'une récupération de TVA par le SYDER, la participation serait de 1 625 € ; montant à verser à la fin des travaux.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1 – L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 26 janvier 2004 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune de VAUXRENARD ;

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions nécessite la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique, dont le coût s'élève à 1 625 € TTC pour 90 mètres ;

Considérant que ces travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur le terrain desservi ;

Considérant que ces travaux vont permettre le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique à usage individuel ;

Le Conseil Municipal décide :

1. d'engager la réalisation des travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique dont le coût s'élève à 1 625 € TTC pour 90 mètres.

Pour information, Monsieur le Maire précise que la capacité du réseau existant sera amoindrie, il est fort probable qu'une décision d'urbanisation de ce secteur entraîne la nécessité d'une adaptation du transformateur aux nouvelles charges appelées, voire du renforcement du réseau basse tension existant.

2) ALIMENTATION ELECTRIQUE AU LIEU-DIT « LE BOURG »

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une réunion précédente, le SYDER demandait d'émettre un avis sur la demande de certificat d'urbanisme concernant les parcelles AB 24 et AB 21 sud, appartenant à Monsieur et Madame Bruno PERRAUD.

Madame Isabelle PERRAUD étant présente dans la salle, le Conseil Municipal lui demande de sortir.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1 – L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 26 janvier 2004 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune de VAUXRENARD ;

Considérant que l'implantation d'une nouvelle construction nécessite la réalisation de travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique, dont le coût s'élève à 668 € TTC pour 37 mètres ;

Considérant que ces travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique sont exclusivement destinés à permettre l'implantation d'une nouvelle construction sur le terrain desservi ;

Considérant que ces travaux vont permettre le raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique à usage individuel ;

Le Conseil Municipal décide :

1. d'engager la réalisation des travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique dont le coût s'élève à 668 € TTC pour 37 mètres ;

3) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les travaux de dissimulation des réseaux sur la RD 164 et la VC 10 débiteront d'ici un mois.

VII/ TERRAIN DE TENNIS

Monsieur le Maire évoque ensuite l'entretien et le fonctionnement du terrain de tennis. Le revêtement se détériore et il semble que la porte d'accès ne soit pas fermée à clés comme il se doit. Il craint que des utilisateurs autres que des tennismans ne pénètrent sur le cours. Madame Isabelle PERRAUD affirme que le filet sera changé prochainement, de même que la serrure.

VIII/ CEREMONIE DU 8 MAI

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie du 8 mai. Le rassemblement est prévu à 8 h 45 en présence de musiciens. A l'issue de celle-ci, une remise de diplôme à trois sapeurs-pompiers sera effectuée.

Se déroulera ce même jour, la vente de fleurs dans la cour de l'école.

IX/ FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire présente le diplôme d'arrondissement des villes et villages fleuris décerné à la commune de VAUXRENARD pour le Concours de Fleurissement du Rhône 2003.

Puis, Monsieur le Maire remet à Monsieur Sylvain DORY le bulletin d'inscription pour le Concours de Fleurissement des villes et villages fleuris du Rhône – exercice 2004.

Monsieur Sylvain DORY fait part qu'une réunion de la commission fleurissement se tiendra ce mardi 27 avril 2004 au soir.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) ASSAINISSEMENT

A/ ENTRETIEN DE LA LAGUNE : Monsieur le Maire informe qu'il a fait paraître dans le journal « Le Patriote » un avis d'appel public à la concurrence pour l'entretien et la maintenance de la lagune aérée. Le délai de réponse a été fixé à 21 jours à compter de la date de publication.

B/ AGENCE DE L'EAU : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 08 avril 2004 et relatif au dossier de demande de subvention pour le lagunage aéré, qui a reçu un avis défavorable. Mais, considérant que la commune de VAUXRENARD, de par sa position sur le bassin versant du ruisseau des Planches, peut bénéficier de la mesure visant à favoriser les projets concourants à

l'amélioration significative du fonctionnement des têtes de bassin, l'Agence de l'Eau se dit prête à reconsidérer sa position, dès lors qu'elle disposera des éléments suivants :

- l'étude complète du schéma directeur d'assainissement,
- le plan de gestion du bassin versant du ruisseau des Planches identifiant l'ensemble des facteurs de dégradation du cours d'eau et les mesures permettant d'y pallier.

C/ SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire expose aux Conseillers que la numérisation des planches cadastrales a été réalisée par le Géomètre, Philippe BOUSSION. Le tableau d'assemblage sera transmis à la Direction Départemental de l'Équipement. Il conviendra de rechercher ensuite un bureau d'études pour la réalisation du schéma.

2) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- D'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône informant la collectivité de VAUXRENARD que, dans le cadre de manœuvres de formation, des camions citernes feux de forêts pourraient être amenés à circuler sur territoire de la commune du 21 au 29 mai 2004. Ils ne pénétreront pas dans les massifs forestiers et resteront en bordure de chemin.
- De la lettre de la Maison Familiale Rurale de BAGE LE CHATEL relative à la recherche d'un employeur pour conclure un contrat d'apprentissage « CAP Entretien de l'Espace Rural ».
- Du bilan tarifaire annuel Daliège d'EDF GDF, qui confirme la bonne puissance sur tous les postes d'éclairage public et l'adaptation des tarifs appliqués sur les bâtiments communaux.
- De la revue « Forestier Privé », qui est mise à la disposition des Conseillers.
- D'un faire-part de mariage entre Stéphanie AUFRANT et Christophe LAROCLETTE, qui sera célébré en l'Eglise d'OUROUX, le samedi 26 juin 2004, à 11 h 00.
- De la demande de Monsieur LACHARME pour l'acquisition d'un touret à meuler et d'un étau : un avis favorable est émis.
- De la prise de fonction d'Agent d'Entretien, de Madame ROUX, début mai 2004. Monsieur le Maire demande à Madame Isabelle PERRAUD d'assister Madame ROUX dans ses fonctions.
- Du problème des frigos de la Salle des Fêtes qui sont trop petits ; ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- De la poursuite de la procédure de classement des chemins ruraux dans la voirie communale et de la réception des lettres d'accord formulé par les propriétaires riverains de ces chemins.

3) TOURISME

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- Le bon déroulement du Raid Aventure malgré le mauvais temps, qui s'est déroulé le 17 et 18 avril dernier, avec 302 participants. Le prochain Raid Aventure pourrait se dérouler le 2^{ème} week-end d'avril 2005 sur le secteur de FLEURIE – CENVES. Un passage à VAUXRENARD serait prévu. Monsieur PROTHET invite les Conseillers à réfléchir sur des animations à proposer.
- L'assemblée générale de l'Office de Tourisme s'est tenue ce vendredi 23 avril 2004, à QUINCIE EN BEAUJOLAIS. Ont été relatés le taux de fréquence des touristes français et étrangers, le classement des raisons qui font venir ces touristes,... L'Office de Tourisme conserve son étoile pour une durée de 5 ans. Les projets de l'Office ont été énumérés : ouverture de l'antenne à FLEURIE - recrutement d'une nouvelle hôtesse pour l'antenne de FLEURIE – l'inauguration du Circuit des Crêtes au « grand public » - le repas-dégustation – etc...
- Au niveau de la Communauté de Communes, il a été décidé de changer de prestataires pour la vente de la Bande Dessinée « L'Héritage ».

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 24 mai 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2004

L'an deux mil quatre et le vingt quatre mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 14 mai 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD.

Absents : M. Jean-Luc PROTHET (excusé)

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PERRAUD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I/ CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le projet de canevas de contrat pluriannuel avec le Département du Rhône, qui prévoit l'inscription d'une enveloppe de travaux s'élevant à la somme de 428 000.00 € HT au cours des exercices 2004-2005-2006-2007, avec une subvention espérée de 295 000 € pour les opérations suivantes :

1. Restructuration du Bâtiment Mairie (Secrétariat/Bibliothèque)
2. Construction du Restaurant Scolaire
3. Aménagement de la traversée du village (embellissement- sécurité), 1^{ère} tranche
4. Vitraux à l'église
5. Aménagement espace loisirs au centre du village (boules -jeux d'enfants...)
6. Lutte contre l'incendie (création de réserves) – Protection des forêts départementales et communales
7. Travaux dans le cimetière : columbarium et jardin du souvenir
8. Transport scolaire du RPI.

Ce projet de canevas a été soumis à l'arbitrage de Monsieur le Président du Conseil Général. Les nouvelles propositions sont les suivantes :

- réduction de la subvention de 70 % à 50 % sur l'opération construction du restaurant scolaire
- suppression de l'opération travaux dans le cimetière
- maintien des autres opérations.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que le nouveau canevas se traduit par une diminution de la subvention de 41 500 € par rapport à la demande initiale. Le montant global de subventions s'élèvera néanmoins à 253 500 €. Ce canevas sera soumis pour approbation à

la commission permanente du Conseil Général de juin et le Conseil Municipal devra ensuite le valider.

II/ BATIMENTS

1) EGLISE

A/ INAUGURATION DE L'EGLISE : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'inauguration de l'église se déroulera le Dimanche 6 Juin 2004, et porte à leur connaissance la liste des invitations envoyées, notamment à Mr Michel MERCIER, Président du Conseil Général, Mr Bernard GONZALES, Sous-Préfet, Mr Serge MATHIEU, Sénateur, ainsi qu'à toutes les personnes ayant collaboré à la restauration de l'église.

Monsieur le Maire lit la réponse de Monsieur le Sous-Préfet s'excusant de sa non présence en raison du devoir de réserve qui incombe aux membres du corps préfectoral pendant la période électorale.

B/ DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION : Monsieur le Maire indique que l'inauguration se déroulera à l'issue de la messe prévue à 10 heures, suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes. Cette cérémonie se clôturera par la célébration de la « fête des mères » avec remise d'une rose aux mamans. Un avis sera diffusé dans toutes les boîtes aux lettres.

C/ CHAUDIERE DE L'EGLISE : Le Conseil Municipal autorise la vente de la chaudière. Une annonce sera mise dans un journal gratuit.

2) REMPLACEMENT ET ACHAT D'EXTINCTEURS

Monsieur le Maire soumet le devis de la Société ISOGARD d'un montant de 558.35 € T.T.C relatif au remplacement d'extincteurs dans les bâtiments communaux. Un extincteur pour l'église sera également acheté. Accord du Conseil.

3) SALLE DES FETES

Monsieur le Maire évoque l'acquisition éventuelle d'un réfrigérateur à la salle des fêtes. Accord du conseil pour demander des devis ; l'examen des offres se fera au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4) MENAGE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame Isabelle PERRAUD donne un bilan satisfaisant du travail de Madame Anne-Marie ROUX, un mois après sa prise de fonction.

5) ELECTRICITE : MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire précise qu'un devis a été demandé à l'entreprise PEYNET. Le devis n'étant pas parvenu, le Conseil examinera la proposition au cours de la prochaine séance.

6) INTERNET A LA MAIRIE

L'installation d'Internet a été réalisée ainsi que la réservation du site vauxrenard.fr

III/ ASSAINISSEMENT –EAU

1) AFFERMAGE DE LA LAGUNE

Monsieur le Maire rappelle l'avis d'appel public à concurrence relatif à l'entretien et à la maintenance de la lagune aérée pour analyses et auto-contrôle, évacuation et traitement des déchets en centre de retraitement aéré, nettoyage et exploitation, prêt et installation de matériel en cas de panne de la turbine, maintenance prévention sur matériel électronique et électrique, consignation des informations et remarques d'exploitation.

A l'issue de cette consultation, deux sociétés ont répondu : S.D.E.I et VALVERT ASSAINISSEMENT.

Après avoir étudié les deux propositions, le Conseil Municipal rejette la proposition de VALVERT ASSAINISSEMENT ; celle-ci ne correspondant pas aux prestations demandées lors de la consultation.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec la commission environnement et la S.D.E.I le Vendredi 11 Juin à 17 heures en Mairie aux fins d'explications et de négociation. Accord du Conseil Municipal.

2) EAU

Monsieur le Maire présente la liste des branchements en plomb encore existant sur la commune.. Ceux-ci seront repris dans le cadre du marché passé par le Syndicat des Eaux du Haut Beaujolais avec l'entreprise PETAVIT.

IV/ SYDER

1) EXTENSION DE RESEAU AUX « BRIGANDS »

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers un courrier du SYDER relatif à une demande émanant de Monsieur Michel CANARD pour la réalisation d'une extension du réseau à sa remise au lieu-dit « Les Brigands ». La participation communale serait de 1 047 €. S'agissant d'un branchement individuel pour une construction existante, le Conseil Municipal décide de laisser le montant du branchement à la charge du demandeur.

2) ILLUMINATIONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil une lettre de Marc et Myriam CANARD demandant l'installation d'une prise permettant le branchement des illuminations du hameau de « Voluet » pendant les fêtes de fin d'année. Accord du Conseil Municipal. Le SYDER sera contacté.

V/ BALS PUBLICS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers une lettre de Madame et Monsieur Franck DAILLY faisant part de leur mécontentement lors des soirées organisées à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, plus encore que la gêne susceptible d'être apportée au voisinage, il est préoccupé par la sécurité des usagers de la salle des fêtes. En effet, le bal des conscrits s'est terminé avec de violentes bagarres impliquant notamment des jeunes de la commune.

Il indique qu'il est favorable à l'organisation de soirées privées, sur invitation et qu'il ne signera plus à l'avenir d'autorisation de buvette pour des manifestations en soirée autres que celles-ci.

S'ensuit un débat concernant la lettre adressée par Madame et Monsieur Franck DAILLY. Sont évoqués notamment :

- le fait que Madame et Monsieur Franck DAILLY sont les seuls riverains à se plaindre
- que cette plainte concerne essentiellement la fête des conscrits depuis 3 ans
- la possibilité de faire poser un limiteur de son
- la possibilité d'installer obligatoirement les buvettes à l'intérieur de la salle
- la possibilité de demander une surveillance avec des maîtres-chiens.

Les décisions suivantes sont prises :

- obligation d'organiser des soirées privées et sur invitation en soirée
- conseil mais non obligation de tenue des buvettes à l'intérieur
- refus de pose d'un limiteur de son. Sachant que l'Etat, par décret n° 98-1142 du 15/12/1998, a limité le niveau sonore à 105 décibels, celui-ci correspondant au niveau maximal autorisé en discothèque, ne semble pas avoir été atteint lors des soirées de conscrits
- la possibilité d'utiliser un service d'ordre est conseillé mais laissé à l'appréciation de l'organisateur.

Un courrier personnalisé signé du Maire pourrait être remis à tout organisateur de soirées nocturnes attirant son attention sur les respect de la tranquillité du voisinage.

Une réponse sera adressée au courrier de Madame et Monsieur Franck DAILLY.

VI/ CHIENS DIVAGANTS/ PROPETE DANS LE VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est fréquemment saisi de plaintes d'habitants sur les nuisances apportées par les chiens divagants, jusque y compris dans les locaux de la Mairie (témoin la flaque d'urine présente lors de la réunion sur l'escalier d'accès Mairie).

Les publications à la grille et autres avis de presse ne semblent pas avoir d'effet.

Il est décidé d'envoyer un courrier individuel à tous les propriétaires de chiens du « Bourg » et environs.

Décision est prise également de faire saisir tout chien contrevenant, qui sera pris en charge par la SPA dans le cadre de la convention la liant avec la commune. Le propriétaire pourra récupérer celui-ci contre une lourde amende.

VII/ LISTE ÉLECTORALE – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE relatif à la désignation d'un délégué non élu de l'administration pour constituer la commission administrative.

Il rappelle que cette dite commission est composé :

- du Maire ou son représentant,
- un délégué de l'administration désigné par le sous-préfet,
- un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Sous-Préfet avait nommé Mr Jacques PERRAUD pour une durée de trois années maximum par arrêté préfectoral n° 2001.247 du 31 août 2001.

Le mandat de ce dernier arrivant à son terme et ne pouvant être renouvelé, il convient de désigner une partie de la commission administrative chargée de la tenue et de la révision des listes électorales pour une durée de trois années maximum. Monsieur le Maire propose de

désigner Mr Michel CANARD ou à défaut Mr Yves SAVOYE. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces désignations.

VIII/ ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE relatif au renouvellement le 26 septembre 2004 des mandats de l'actuelle série C dont fait partie le département du Rhône.

En raison du vote obligatoire, il conviendra d'élire un délégué titulaire et des délégués suppléants le 2 juillet prochain.

Monsieur le Maire fixe une réunion de Conseil Municipal au vendredi 2 juillet 2004 à 11 h 30.

IX/ NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE LA LOI MURCEF

Monsieur Le Maire informe les Conseillers d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet précisant que le Maire est autorisé à recevoir délégation du conseil municipal pour exécuter les marchés passés selon la procédure adaptée au même titre que les marchés passés sans formalités préalables dans le cadre du nouveau code des marchés publics dans les limites du seuil de 230 000 € H.T.

X/ CONCERT A CHENAS LE 4/06/04

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le concert organisé par les communes de CHENAS, D'EMERINGES ET VAUXRENARD, se déroulera cette année le Vendredi 4 Juin 2004 à l'église de CHENAS.

XI/ QUESTIONS DIVERSES

1) AFFAIRE GUIGNIER/CNE/SYNDICAT

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers les conclusions déposées par la partie adverse dans cette affaire. L'ordonnance de clôture sera rendue le 15 Juin.

2) RESERVE INCENDIE « MONTGOURY »

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers le devis de l'entreprise REMUET de CORCELLES s'élevant à 13 754.00 € T.T.C pour l'installation d'une citerne d'une capacité de 100 m3 au hameau de « Montgoury ». Le Conseil donne son accord de principe.

3) AMENDES DE POLICE –PROGRAMME 2004

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la demande de subvention relative aux travaux de sécurité sur une partie des voies communales de « Bellecombe » et de « la Platière » dont le coût s'élève à 5 687.57 € H.T a été déposée auprès de la Maison du Département du Rhône à BEAUJEU.

4) DIVERS

Le Conseil Municipal,

- Autorise la commune à adhérer au service extranet du Centre de Gestion.

- Prend connaissance de la réponse faite à Mécanisation Beaujolaise (Ets BAISET) d'EMERINGES sur les remarques faites par cette dernière après l'acquisition d'un matériel chez un concurrent.
- Est informé de l'attribution par le Conseil Général, du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations s'élevant à 8 650.64 € pour l'année 2004.
- Est informé des courriers de la Communauté de Communes et de l'association des Maires Ruraux de France s'opposant contre la réduction de la présence postale territoriale. Un courrier de soutien sera adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU et à l'association des Maires Ruraux de France ainsi qu'une délibération à cette dite association.
- Prend connaissance des lettres de remerciements du Lycée Agricole RESSINS et de la Maison Familiale de CHARENTAY pour le versement des subventions.
- Prend connaissance de l'invitation de l'A.C.M.R (Association des Conseillères et conseillers municipaux du Rhône) à assister à leur assemblée générale le Samedi 5 Juin 2004 à l'hôtel de Ville de LYON.
- Est informé de l'inauguration officielle du Circuit des Crêtes à laquelle sera convié le public le 10 octobre 2004. Des animations seront à prévoir.

Un dossier de demande « Cédez le Passage » sur la RD n°32 à « Croix Barraud » sera transmis à la Maison du Département du Rhône à BEAUJEU.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
Lundi 28 juin 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2004

L'an deux mil quatre et le vingt huit juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 18 juin 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD - Sylvain DORY.

Excusée : Mme Isabelle PERRAUD.

Absent : M. Roger GUIGNER.

Secrétaire de séance : M. Didier CANARD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I/ BATIMENTS

1) EGLISE

A/ INAUGURATION : Les Conseillers évoquent avec satisfaction le déroulement et la bonne participation d'un grand nombre de personnes (élus parlementaires, administrés...) à l'inauguration officielle des travaux de restauration intérieure de l'église.

Sur suggestion de l'Architecte des Bâtiments de France, un dossier sera constitué, en temps voulu, pour le « prix du patrimoine », mis en place par le Conseil Général du Rhône.

B/ VITRAUX : Monsieur Jean-Luc PROTHET informe les Conseillers qu'il a rencontré un Maître Verrier, Monsieur Gérard GEISS, pour le projet de changement des vitraux de l'église. Ce dernier doit fournir prochainement une proposition chiffrée accompagnée d'observations techniques.

La consultation d'un autre Maître Verrier devra être effectuée. De même, qu'il conviendra de contacter l'Architecte des Monuments Historiques pour demander un avis sur la conformité du projet.

2) RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'esquisse relative à la construction d'un restaurant scolaire établie par les Architectes J. CHAMBAUD & J. CHANAL de MACON. Ces derniers implantent cette nouvelle construction au milieu de la cour d'école contrairement

à l'Architecte J.-F. MEUNIER de LYON, qui lui condamne l'un des préaux de l'école pour ce faire.

Les estimations pour la réalisation de cette construction sont sensiblement les mêmes.

Monsieur le Maire propose de joindre au présent compte-rendu qui sera remis à chaque Conseiller, une copie des plans des deux Architectes pour examen et valider leur choix lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Un avis favorable est émis.

3) DIAGNOSTIC AMIANTE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite au nouveau décret paru, les Collectivités doivent avant le 31 décembre 2005 faire procéder à la recherche de matériaux amiantés dans les différents bâtiments communaux.

La société AXMETRIC S.A., qui a déjà effectué le diagnostic amiante pour les flocages, calorifugeage et faux plafonds, a fait parvenir une proposition chiffrée à cet effet.

Monsieur le Maire propose de prévoir la réalisation de ces contrôles pour l'exercice 2005 et de lancer une consultation au cours du 4^{ème} trimestre 2004. Les Conseillers donnent un avis favorable.

4) OPAC DU RHONE : BAIL EMPHYTEOTIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'OPAC du Rhône en date du 19 mai 2004, relatif à la procédure de réitération authentique du bail emphytéotique signé le 08 juin 1994 par acte notarié. L'OPAC du Rhône supportera les frais notariés.

Les Conseillers émettent un avis favorable pour la réitération authentique du bail emphytéotique par acte notarié sous réserve que la date du bail soit effective à compter de 1995.

5) DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Lecture est donnée par Monsieur le Maire des courriers de Monsieur le Sous-Préfet de VILLEFRANCHE S/S, regrettant de n'avoir pu réserver une suite favorable aux demandes de dotation globale d'équipement pour la construction de la cantine scolaire et pour le réaménagement de la Mairie, effectuées par la commune de VAUXRENARD.

6) SALLE DES FETES

Les Conseillers prennent connaissance du courrier que Monsieur le Maire a adressé à Monsieur et Madame Franck DAILLY concernant les nuisances sonores occasionnées lors de manifestations à la Salle des Fêtes.

Dorénavant, il sera remis à chaque organisateur de manifestations un courrier rappelant le respect de la tranquillité des riverains, qui sera joint au règlement intérieur de location.

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part qu'il attend les propositions de la Société Electrique Beaujolaise et de GUERIN pour l'acquisition d'un réfrigérateur.

7) ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le décompte des heures effectuées par Madame Anne-Marie ROUX pour l'entretien des bâtiments communaux, soit 27 heures 30 pour le mois de mai 2004.

Monsieur le Maire expose qu'une régularisation devra être apportée sur le temps de travail, à savoir : il avait été convenu de recruter Madame ROUX sur la base de 5 heures 30 de travaux d'entretien par semaine et non 5 heures comme spécifiées dans le contrat à durée déterminée.

Malgré un dépassement d'horaires, les Conseillers décident de maintenir la base de 5 heures 30 par semaine.

Comme de coutumes, les Conseillers décident de faire appel à la société CRMN pour le nettoyage des vitres des bâtiments. Un devis leur sera demandé.

8) ELECTRICITE

Monsieur Jean-Luc PROTHET attend toujours le devis de l'entreprise PEYNET pour la mise en conformité des installations électriques dans les bâtiments communaux.

II/ VOIRIE

1) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers que les travaux de point à temps ont été réalisés par l'agent d'entretien, sur une durée de 2 jours, principalement sur la voie de « Montgoury ».

Puis, Monsieur LE BOURLAY fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Voirie de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, qui s'est tenue le 3 juin dernier et qui a été principalement consacrée à la mise au point de la compétence voirie. Monsieur le Maire propose d'adresser à chaque Conseiller, une copie du compte-rendu de ladite réunion.

Concernant le programme voirie 2005, les propositions chiffrées devront parvenir à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU avant le 15 novembre prochain.

2) CLASSEMENT DE DIVERS CHEMINS RURAUX DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 22 décembre 2003 acceptant le projet de classement dans la voirie communale et demandant la mise à l'enquête publique dudit projet,
- expose à l'assemblée que l'enquête publique ouverte le 23 avril 2004 par arrêté municipal en date du 02 avril 2004 pris dans les formes déterminées par le décret n° 89.631 du 4 septembre 1989, article R. 141-4 à R. 141-9, n'a soulevé aucune observation et a donné lieu, par ailleurs, à un avis favorable du Commissaire-Enquêteur.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, prononce le classement des chemins ruraux suivants dans la voirie communale :

- n° 9 de Montgoury = 417 m
- n° 23 de la Pépinière = 890 m
- n° 24 des Micouds = 334 m
- n° 25 du Château du Thyl = 455 m
- n° 26 de Voluet = 169 m

soit un total de 2 265 m.

3) HYDRAULIQUE DES RIVIERES

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part qu'il rencontrera ce mardi 29 juin, l'entreprise BOUHEY pour les travaux d'hydraulique des rivières à réaliser à « Changy ». Trois entreprises ont été consultées : EUROVIA – BOUHEY et REVILLON.

III/ ASSAINISSEMENT

1) ENTRETIEN DE LA LAGUNE AEREE

Comme convenu lors de la réunion précédente, une rencontre s'est tenue avec la Commission Environnement et la SDEI le 11 juin dernier en vue de négocier la proposition faite par cette dernière.

Monsieur le Maire soumet alors à l'examen des Conseillers la nouvelle proposition effectuée par la SDEI, pour l'entretien et la maintenance de la lagune aérée :

- offre de base (nettoyage et exploitation de la lagune – évacuation des déchets – prêt et installation de matériel – maintenance préventive électrique et électronique – analyses et autocontrôle) = 4 100.00 € HT / an

- offre variante (offre de base + contrôle normatif électrique réglementaire – mise à disposition du service d'astreinte 24 h/24 365 jours/an – mise à disposition d'un camion hydrocureur pour entretien réseau et branchements – surtaxe communale : facturation, recouvrement, encaissement et reversement) = 4 800.00 € HT / an

Après discussion et après en avoir délibéré, les Conseillers :

- acceptent de confier l'entretien et la maintenance de la lagune aérée à la SDEI
- donnent un avis favorable à leur proposition de base pour un coût de 4 100.00 € HT / an
- autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la SDEI.

En ce qui concerne l'offre variante, les Conseillers conviennent de négocier avec la SDEI seule la surtaxe communale.

2) RAPPORT ANNUEL – QUALITE DES EAUX

Monsieur le Maire porte à connaissance le rapport établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2003.

Au niveau communal, il en ressort que l'eau distribuée en 2003 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides recherchés. Néanmoins, des désagréments liés à la couleur et à la turbidité ont été relevés sur VAUXRENARD-Brigands-Vareilles.

IV/ SYDER

1) PROPRIETE DE MONSIEUR MICHEL CANARD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SYDER en date du 03 juin 2004, relatif au renforcement et à la restructuration des réseaux électriques au lieu-dit « Les Brigands » dans le cadre de l'alimentation de la propriété de Monsieur Michel CANARD.

Cette opération concerne l'alimentation d'une construction existante, qui ne fait pas l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux. Dans ce cas, cette affaire serait hors du champ d'application de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain et de ce fait, aucune participation ne serait répercutée à la commune à ce titre.

Cependant, il apparaît que le réseau électrique existant au lieu-dit « Les Brigands » ne peut recevoir le raccordement sollicité sans faire l'objet préalablement de travaux de renforcement et de restructuration : en effet, la ligne concernée est une ligne vétuste, en conducteurs nus, traversant de part en part des propriétés privées.

La dépense à engager pour ces travaux serait de 20 000 € TTC. Compte tenu des aides et de l'abattement consenti annuellement de l'ordre de 65 %, la charge annuelle de la commune s'élèverait à 126 € durant 15 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers :

- donnent un avis favorable à la réalisation de ces travaux de renforcement et de restructuration des réseaux électriques au lieu-dit « Les Brigands »
- émettent le souhait que la restructuration des réseaux électriques soit enterrée
- conviennent qu'il faut maintenir l'alimentation électrique de la maison de Planchepierre, bien que celle-ci soit inhabitée depuis de nombreuses années.

2) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Il reste l'intervention de France Télécom pour l'achèvement des travaux de dissimulation des réseaux sur la RD 164 et VC 10 ainsi que quelques finitions.

3) HAMEAU DE VOLUET

Monsieur Patrick LE BOURLAY a pris contact avec l'entreprise SARESE pour étudier la possibilité d'installer un branchement électrique sur un poteau au lieu-dit « Voluet » en vue des illuminations de fin d'année. Une horloge sera réglée sur l'éclairage public.

V/ FORET COMMUNALE

1) VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur JOBARD – Office National des Forêts – a reçu deux offres pour l'achat de coupe de bois, principalement chablis et quelques bois isolés sur les plantations – parcelles 2 – 3 et 4 « La Pépinière », à savoir :

- SG BOIS 2 051.00 € HT
- SARL COLOMB 2 490.00 € HT.

Après réflexion, les Conseillers retiennent la meilleure proposition, celle de SARL COLOMB.

2) AIDE FINANCIERE

Lecture est faite du courrier de l'Office National des Forêts relatif à la reconstitution des forêts après tempête et les demandes d'aide financière. Il s'avère que la Direction Départementale de l'Agriculture n'a pas pu indiquer le montant de l'enveloppe budgétaire 2004 pour les projets de reconstitution des forêts après tempête. Aussi, afin de poursuivre l'effort de reconstitution, la DDA conseille d'envoyer distinctement ou concomitamment au service instructeur la demande d'aide financière et le dossier.

Une fois la demande faite et enregistrée par les services de la DDA, les travaux peuvent être entrepris sans attendre l'octroi de la subvention. Le fait de déposer une demande ne garantit pas l'octroi de la subvention.

Quant aux travaux de reconstitution de la forêt – programmes 2001 et 2002, seulement une partie des subventions a été perçue. L'Office National des Forêts a été interrogé à ce sujet.

VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

1) COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le compte-rendu de la réunion de cette commission, qui s'est tenue le 22 juin dernier, est effectué par Monsieur le Maire. Les sujets suivants ont été évoqués :

- fréquence des collectes des emballages ménagers, portée pendant les vacances à 1 fois par semaine au lieu de 10 jours
- acquisition de conteneurs emballages ménagers et verre supplémentaires

- versement à la ligue contre le cancer du produit de la collecte verre 2004
- arrêt de la collecte des papiers pour Relais à la déchèterie de VILLIE-MORGON
- présentation du nouveau gardien – depuis son arrivée, constat de 10 000 € / 3 mois d'économie.

2) CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rapporte les sujets qui ont été évoqués au cours du dernier Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2004 à AVENAS :

- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil.
 - Marchés publics – procédure adaptée.
 - Déchetteries : proposition de facturer les apports de déchets supérieurs à 1 m3 par jour.
 - Circuit des Crêtes – organisation de la journée « grand public » prévue le 10 octobre prochain. Au niveau communal, Monsieur Jean-Luc PROTHET invite les Conseillers à une réflexion sur l'organisation d'une manifestation pour l'accueil des touristes ce jour-là. Monsieur Jean-François METRAT signale qu'un pupitre sis sur le « sentier des vignes » est cassé. Il faudra l'enlever.
 - Programmes érosion et hydraulique 2003 : lancement de la consultation.
 - Programme voirie 2004 : attribution du marché à l'entreprise REVILLON.
 - Sources du Beaujolais
 - Programme d'intérêt général – amélioration de l'habitat : plafond de ressources aide aux propriétaires occupants...
 - Contrat enfance : convention Association de Parents pour la Halte Garderie de VILLIE-MORGON – avenant pour la Halte Garderie d'ODENAS – Monsieur le Maire précise que B.A.L.L.A.D'OU est arrivé et a commencé à circuler dans certains villages. Son inauguration se fera ultérieurement.
 - Octroi de subventions
 - Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme : Monsieur BRET est proposé.
 - Voie Verte : modification de la convention
 - Ventes à l'Espace des Treilles
 - Contrat pluriannuel avec le Département
 - Budget – décision modificative
 - Personnel : frais de déplacement – augmentation de temps de travail...
 - Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'Assises.
 - Communication : édition prochaine du bulletin communautaire
 - Antenne touristique de FLEURIE : portes ouvertes le 04 juin
- Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le mardi 06 juillet 2004 à CHENAS.

VII/ CONSEIL D' ECOLE

Le compte-rendu du Conseil d'Ecole, qui a eu lieu le 17 juin 2004, est effectué par Monsieur le Maire. L'ordre du jour était le suivant :

- Projet « Clic les arts » : il s'est terminé le 5 juin à JULIENAS avec une exposition et des spectacles sur les activités réalisées durant 3 années.
- Mise en place du nouveau projet d'une durée de 4 ans et qui aura pour thème « patrimoine culturel de la région »
- Prévision des effectifs à la rentrée : cycle 3 = 22 élèves – cycle 2 = 22 élèves – cycle 1 = 18 élèves.

- Reconduction de l'activité piscine
- Evocation du projet de construction d'un restaurant scolaire à VAUXRENARD
- Changement de cantinière.
- Etc...

VIII/ VOIE VERTE

La date du dimanche 26 septembre 2004, de 10 à 18 heures, a été retenue par les Offices de Tourisme Beaujolais Val de Saône et de Beaujeu et de sa Région, pour organiser une manifestation « grand public » pour la Voie Verte.

Les Conseillers conviennent que la date est mal choisie du fait de la période des vendanges.

IX/ CONCOURS DE BOULES DES ELUS

Il se déroulera le 20 juillet 2004 à CERCIE. Monsieur Patrick LE BOURLAY se charge de former des équipes.

X/ QUESTIONS DIVERSES

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la lettre du Conseil Général du Rhône informant la Collectivité que la Commission Permanente dans sa séance 28 mai dernier, a retenu une enveloppe financière maximale de 249 500 € pour la période 2004 – 2007.
- De la date du 7 décembre prochain, à laquelle l'affaire FDSEA/GUIGNIER/COMMUNE sera plaidée devant la Cour d'Appel de LYON.
- Du plan départemental de gestion d'une canicule, qui a pour objectif d'informer les personnes âgées et leur entourage sur l'existence d'un risque et sur les modalités de prévention, de faciliter la prévention et les interventions auprès des personnes âgées isolées et handicapées vivant à domicile, de déclencher les interventions dès l'alerte climatique donnée, de faciliter la mobilisation et la coordination des intervenants. A cet effet, Monsieur le Maire réunira les membres du CCAS le 08 juillet prochain.
- De l'organisation d'une exposition au Collège de VILLIE-MORGON à la rentrée prochaine pour une durée d'un mois. Monsieur le Maire invite les Conseillers à rechercher toute chose emblématique de la commune.
- De la proposition effectuée par l'Association des Maires du Rhône relative à la réception des informations par e-mail, qui invite les Conseillers à faire connaître leur adresse.
- De l'ouverture des marchés de l'énergie avec la mise en concurrence de la fourniture.

- De l'invitation de l'Amicale Sportive de la Grosne à participer au ballon rond à OUROUX le samedi 10 juillet 2004.
- De l'organisation de la 28^{ème} édition de la Coupe 2004 des Elus du Rhône le samedi 25 septembre 2004, à COUZON AU MONT D'OR.
- Des remerciements pour l'attribution d'une subvention émis par l'Association ADMR Nord-Beaujolais, Centre Régional Léon Bérard, la Croix-Rouge Française, Maison Familiale du Beaujolais.
- De la lettre qui sera adressée à Madame Chantale GACHON, Directrice de la Maison du Département du Canton de BEAUJEU relative aux problèmes de sécurité sur les routes départementales : RD n° 86 à proximité du « Col de Durbize » et l'intersection des RD 32 et 164 au lieu-dit « Croix Barraud ».
- Du courrier écrit par Monsieur le Maire concernant la divagation des chiens. Les Conseillers décident d'envoyer celui-ci à tous les administrés par voie de postcontact.

Le Conseil Municipal vote une subvention à l'Association « En Pays Varnaudis » d'un montant de 60 €.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
Lundi 2 août 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 45

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AOUT 2004

L'an deux mil quatre et le deux août, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 23 juillet 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER — Didier CANARD –Jean-François METRAT- Jean-Yves PERRAUD –Sylvain DORY- Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick LE BOURLAY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I/ ORAGE DU 20 JUILLET

Monsieur le Maire donne un compte-rendu des évènements suite à l'orage qui a endommagé notre commune le 20 juillet à 19 heures 30 :

- durée d'environ 20 à 30 mn,
- 80 à 100 mm de précipitations,
- importantes chutes de grêle,
- vents violents et tourbillonnants.

Mesures prises :

- intervention des pompiers immédiate (maisons inondées- chute de cheminées),
- déblaiement des routes dès le lendemain matin par l'entreprise ROCHE de QUINCIE et stockage de la terre (pris en charge par la communauté de communes). Intervention rapide des services de la D.D.E pour les voies départementales.
- premiers travaux dans les bâtiments communaux (toiture, préau et Mairie),
- prise de contact avec les services de la SOUS-PRÉFECTURE en vue de la constitution d'un dossier de classement au titre des communes sinistrées pour les catastrophes naturelles,
- prise de contact avec Mr Daniel PIEROT- Assurances AXA de la Commune,
- contact également avec les organismes de Presse (Progrès, Patriote Beaujolais, Télé Lyon Métropole),
- simultanément, le syndicat viticole prévenait ses organisations professionnelles.

Visites des élus, administrations, professionnels :

- responsables politiques : Député, Président du Conseil Général, Conseiller Général, Président de la Communauté de Communes.
- Administration : Services du Département, DDE, DDAF, MSA.
- Professionnels : FDSEA, U.V.B, Amicale des Beaujolais Villages.

Monsieur Le Maire souligne que cette forte présence politique, administrative ou de la presse est nécessaire pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Dégâts :

- nombreux dégâts dans les habitations (cheminées, inondations par la boue – toiture détériorées) y compris dans les bâtiments publics (mairie et logements – salle des fêtes – église),
- 200 hectares de vignoble fortement touchés par la grêle,
- forte érosion des sols.

Propositions d'intervention :

Monsieur Le Maire propose une opération solidarité aux viticulteurs de la Commune conjointement avec le Département et suite à la visite du Président MERCIER le Samedi 24 Juillet

à court terme :

- livraison de 80 à 100 tonnes de paille par la FDSEA dont le coût sera pris en charge par la commune pour la fourniture et le Département pour le transport (coût pour la commune d'environ 2500 €). La participation du Département sera reversée à la commune sous forme d'une subvention exceptionnelle. Accord du Conseil.
- mise à disposition des brigades vertes aux viticulteurs pour la mise en place de la paille.

à long terme :

- étude de restructuration de certaines parcelles (ou secteur) avec un financement particulier du Département (accord de principe du Président MERCIER)

Procédure en cours :

- classement de la commune sinistrée au titre de catastrophe naturelle (doit faire l'objet d'une validation en conseil d'état),
- classement au titre des calamités agricoles (indemnisation des pertes de fonds).

II/BATIMENTS

A/ RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers les 2 propositions présentées lors du précédent conseil :

- proposition du Cabinet CHAMBAUD-CHANAL de MACON de construction au milieu de la cour de l'école,
- proposition du Cabinet MEUNIER d'intégration du bâtiment dans le préau sud.

Pour l'architecture, la proposition CHAMBAUD-CHANAL est plus séduisante, mais présente le désavantage d'occuper une place trop importante qui neutraliserait une bonne partie de la cour.

Le Conseil Municipal, à estimation sensiblement égale (d'environ 150 000 €), retient la proposition du Cabinet MEUNIER.

B/ CARRELAGE – ENTRÉE SALLE DES FETES :

Monsieur Le Maire présente au Conseil, la proposition de l'entreprise DESBROSSE de réalisation d'un carrelage antidérapant pour un montant de 501.06 € T.T.C. Accord du Conseil.

C/ EGLISE : VITRAUX

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de l'avancement des consultations en cours pour la réfection des vitraux de l'église. Deux propositions sont faites :

- Gérard GEISS à CHATILLON-SUR-CHALARONNE
- DESHET à TRAMAYES/CENVES

Le Conseil souhaite qu'un troisième projet soit présenté. La décision sera prise en Octobre ou Novembre. Seront associés au choix :

- les monuments historiques,
- la commission d'art sacré,
- les représentants de la paroisse,
- les prêtres du secteur.

D/ ACQUISITION D'UN REFRIGERATEUR POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente les propositions des sociétés SEB et GUERIN. Il convient de réfléchir sur le choix du modèle et notamment sur les capacités (entre 500 l et 1 400 l). Les conseillers décident d'attendre une troisième proposition. Décision en octobre ou novembre.

E/ LOGEMENT OPAC :

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'appartement type 3 occupé par Melle LANNIEL sera libéré le 31/08/04.

F/ EGLISE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à Monsieur Abel CANARD d'assurer la fermeture de l'église toutes les nuits. Celle-ci restera ouverte la journée.

G/ MENAGE DANS LES BATIMENTS PUBLICS :

Madame ROUX signale que récemment, elle a trouvé son placard de stockage de produits ouvert. Le Conseil n'a pas d'explication.

III/ URBANISME

- Vente J.J.GAY : Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a signé le 27 Juillet 2004 l'acte de vente du terrain de « Micholon et Chatelard ».

- SIMPLIFICATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Gilles DE ROBIEN, Ministre de l'Equipeement informant de la simplification des procédures d'urbanisme.

IV/SYDER

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a adressé le 9/07/04 un courrier recommandé à l'entreprise SOBECA lui demandant de procéder au changement des chambres France Télécom posées sous chaussée lors de la dernière tranche de travaux et non conforme à la circulation d'engins lourds.

Les travaux demandés ont été réalisés.

V/ EAU/ASSAINISSEMENT

1/ EAU

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais.

Les eaux sont de bonne qualité.

2/ ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a lancé la consultation des bureaux d'étude pour la réalisation du schéma d'assainissement et du plan de zonage.

Ont été consultés :

- Société INGEDIA-INGETUD
- Société SILENE
- Société GEO
- Société SAUNIER ENVIRONNEMENT
- Société CEDRAT Développement
- Société G2C
- Société BETURE CEREC

VI/ OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Monsieur Le Maire porte à connaissance du Conseil du courrier du Capitaine DRUESNES Commandant de la compagnie de gendarmerie de VILLEFRANCHE/S/SAONE l'informant d'une campagne de sensibilisation et de prévention contre les vols et autres atteintes aux biens dénommée « opération tranquillité vacances ».

Les conseillers décident de relayer l'information par le bulletin municipal en fin d'année.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) VOIRIE

a) Amendes de police

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Mr Frédéric MIGUET, Conseiller Général, l'informant de l'attribution d'une subvention de 3 981 € au titre du produit des amendes de police pour la pose de glissière de sécurité.

b) Achat tondeuse

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la tondeuse communale est définitivement hors service.

Il propose l'acquisition d'un modèle plus adapté à la surface compte tenu de l'espace lagune. Une consultation a été lancée.

Les Conseillers retiennent la proposition des Ets BAIZET pour le modèle HYMA, de 53 cm de coupe pour un prix de 1 587 €.

c) Voirie

Une date de réunion de la Commission sera fixée à la prochaine réunion de Conseil (Commission après les vendanges).

2) Forêt communale

Monsieur Le Maire informe le Conseil de la vente par adjudication le 21 Septembre 2004 par l'O.N.F d'une coupe de bois de 111 m3.

3) Divers

Le Conseil est informé :

- de la modernisation de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).
- des « Journées du Patrimoine ». Les Journées du Patrimoine – opération nationale auront lieu les 18 et 19 Septembre 2004. Le Pays Beaujolais, fort d'une nouvelle compétence « Valorisation du Patrimoine », prépare l'édition d'une plaquette, et a sollicité VAUXRENARD, suite à la restauration intérieure de l'église. Une permanence sera assurée durant tout le week-end dans l'église, avec mini-exposition et commentaires par Abel CANARD ou Jean-Luc PROTHET. Le lancement de l'opération par le Pays Beaujolais passe aussi par une visite préalable avec des journalistes dans l'espoir d'articles de presse présentant quatre des soixante dix sites retenus cette année par l'édition de la plaquette. (informations données par Jean-Luc PROTHET).
- de l'ouverture du site communal www.vauxrenard.fr. Jean-Luc PROTHET travaille sur l'organisation de la page d'accueil.
- de la demande des habitants de Montgoury du ramassage des ordures ménagères une fois par semaine pendant l'été. (la CCRB sera contactée).
- du rapport d'activité 2003 de l'OPAC du Rhône.
- de l'invitation de Jean-Pierre GALLIOT à l'exposition qu'il organise à JULLIE (peintures et photos).

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 6 Septembre 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2004

L'an deux mil quatre et le six septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 27 août 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER — Didier CANARD – Jean-François METRAT - Jean-Yves PERRAUD - Isabelle PERRAUD

Excusé : M. Sylvain DORY

Absent : M. Roger GUIGNER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PERRAUD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I/ ORAGE DU 20 JUILLET

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux et dossiers :

- 69.58 tonnes de paille ont été livrées. Comme convenu avec Monsieur le Président du Conseil Général, la commune de VAUXRENARD effectuera le paiement en totalité (fourniture de la paille et le transport) et adressera un courrier au Conseil Général demandant de bénéficier d'une subvention exceptionnelle.
- Le dossier de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles a été transmis à la Préfecture du Rhône le 05 août 2004. De même qu'un dossier de reconnaissance du caractère de calamités agricoles a été envoyé à la D.D.A.F. du Rhône le 31 août. Ce dernier dossier a été accompagné des fiches de recensement des dommages complétées par les agriculteurs et viticulteurs de la commune.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier recommandé avec accusé de réception qu'il a reçu de Monsieur et Madame Stéphane BESSONE, domiciliés au lieu-dit « Voluet » à VAUXRENARD, dans lequel ils mettent en cause la responsabilité de la commune pour les dégâts des eaux pluviales occasionnés sur leur propriété (destruction du mur de soutènement du pont et du chemin menant à leur propriété). Ils rappellent également des faits similaires survenus sur la commune en 1988 et 1990 et dénoncent la collectivité de n'avoir engagé aucun frais pour réaliser des travaux afin d'éviter le débordement anormal des eaux pluviales. Monsieur le Maire se rappelle qu'à ladite période 1990, les services de la DDE avait fait une proposition de travaux en ce lieu et demandait une participation financière des riverains. Monsieur et Madame BESSONE ayant refusé, le projet de travaux a été abandonné. De plus, Monsieur le Maire souligne que la responsabilité de la commune de

VAUXRENARD n'est aucunement engagée du fait qu'elle n'a plus les compétences « hydraulique – érosion – voirie » ; celles-ci étant transférées à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU. Une réponse sera faite en ce sens-là à Monsieur et Madame Stéphane BESSONE.

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part d'une demande formulée par Monsieur Daniel PIEROT relative à la remise en état d'une tête de canalisation endommagée par l'arrivée importante de boue et un bassin de dessablage plein. La question est posée : « Qui a financé à l'époque la réalisation de ces travaux ? ». Renseignements seront pris auprès de Monsieur André MATHIEU, ancien Maire.

Puis, Monsieur Patrick LE BOURLAY fait le compte-rendu de la rencontre réunissant les membres de la Commission Structure du Syndicat Viticole. Une réflexion est en cours sur les possibilités d'aménagement du vignoble de VAUXRENARD afin d'éviter que ce reproduise ce phénomène important d'érosion : arrachage de rangs de vigne, enherbement, etc... Le Comité de Développement est à l'écoute de chacun pour aider dans la réflexion et propose même d'organiser une visite de parcelles aménagées. Chaque propriétaire ou viticulteur recevront une information leur précisant des solutions et les aides financières susceptibles d'être versées par le Conseil Général pour entreprendre ces améliorations.

II/ CONTRAT PLURIANNUEL 2004-2007

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 23 juillet 2004, la Commission Permanente a autorisé Monsieur Michel MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône, à signer le contrat pluriannuel 2004-2007 avec la commune de VAUXRENARD, portant sur les actions et l'échéancier prévisionnel suivants :

- Action n° 1 (2005) – restructuration bâtiment mairie : secrétariat/bibliothèque – coût de l'opération HT = 100 000 € - subvention = 70 000 € (taux d'aide 70 %)
- Action n° 2 (2004-2005) – création d'un restaurant scolaire – coût de l'opération HT = 150 000 € - subvention = 75 000 € (taux d'aide 50 %)
- Action n° 3 (2006-2007) – aménagement traversée du village – coût de l'opération HT = 60 000 € - subvention = 42 000 € (taux d'aide 70 %)
- Action n° 4 (2004) – vitraux de l'église – coût de l'opération HT = 32 000 € - subvention = 22 400 € (taux d'aide 70 %)
- Action n° 5 (2006) – aménagement d'un espace loisirs au centre du village – coût de l'opération HT = 43 000 € - subvention = 30 100 € (taux d'aide 70 %)
- Action n° 6 (2004) – création de réserves de lutte contre l'incendie – coût de l'opération HT = 20 000 € - subvention = 10 000 € (taux d'aide 50 %)

Le montant plafond de l'aide départementale au titre du présent contrat s'élève à 249 500 € pour une dépense subventionnable de 405 000 € HT.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le contrat pluriannuel 2004-2007 tel que défini par la Commission Permanente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent contrat avec le Département.

III/ ECOLE DE MUSIQUE

1/ TARIFS – ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

Poursuivant la séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2004-2004, qui seront demandés à chaque élève inscrit à l'Ecole de Musique de VAUXRENARD et les modalités de règlement des participations.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers décident :

- de retenir les tarifs suivants pour l'année scolaire 2004-2005, à savoir :

Formation musicale (solfège)	100.00 €/an (15 mn de cours)
Instrument	275.00 €/an (30 mn de cours)
Chorale enfants	60.00 €/an (45 mn de cours)
Chorale adultes + ados	90.00 €/an (1 h de cours)

- d'accorder une réduction aux familles ayant deux ou plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de Musique (5 % pour 2 enfants, 10 % pour 3 enfants...)
- de mettre en recouvrement la participation des familles au début de chaque trimestre, par l'intermédiaire de la Trésorerie de BEAUJEU-FLEURIE
- d'établir une convention avec chaque famille dans laquelle sera précisée les modalités de participation financière
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec chaque famille.

2/ RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 1999 portant création de l'Ecole de Musique. Considérant qu'il convient de procéder au recrutement des professeurs de musique pour l'année scolaire 2004-2005 et compte tenu du caractère spécifique des activités de l'Ecole de Musique, le Conseil Municipal :

- décide de recruter, conformément à l'article 3 – alinéa 4 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984, deux professeurs de musique (solfège, instruments, chorale) comme assistants d'enseignement artistique territoriaux contractuels à temps non complet
- dit que ces professeurs seront rémunérés au taux horaire calculé selon l'échelle indiciaire applicable aux assistants d'enseignement artistique sur la base d'une semaine de 20 heures (décret 91.862 du 2 septembre 1991). Le nombre d'heures hebdomadaires pour chaque professeur sera déterminé après les inscriptions prises
- précise qu'un réajustement pourra être effectué sous forme d'heures complémentaires, en cours d'année en cas de prestations spéciales (concerts, répétitions...) et en fin d'année si le nombre de 30 semaines de cours est dépassé
- dit que la dépense correspondant à un nombre moyen de 300 heures de cours pour l'année scolaire sera assurée sur les crédits inscrits au chapitre 64 des budgets 2004 et 2005.

IV/ VOIRIE

1) COMMISSION DE VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY fixe la date de la prochaine réunion de la Commission Voirie le vendredi 15 octobre 2004, à 8 heures.

2) POINT SUR LES TRAVAUX

Suite aux dégâts d'orage du 20 juillet 2004, l'entreprise ROCHE a réalisé les travaux de déblaiement de la terre. Ces travaux s'élevant à la somme de 11 000 € environ sont pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

Des travaux vus avec la DDE et chiffrés à environ 5 000 € seront réalisés sur la voie communale n° 19 aux « Bourrons » et à la « Bonnarde » vers plantation de Monsieur Rémi SAVOYE – ainsi que sur la voie communale n° 17 vers Monsieur Marc SAVOYE à « Bellecombe » : travaux pris en charge par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

Les travaux de voirie – programme 2004 de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, débiteront très prochainement. Monsieur Patrick LE BOURLAY doit rencontrer l'entreprise REVILLON chargée des travaux et la DDE pour la réalisation.

Monsieur le Maire présente un état financier établi par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU relatif aux travaux de voirie – programme 2004. Aucune dépense

n'a été réalisée en section d'investissement pour l'instant. Quant aux crédits de fonctionnement, ils sont épuisés (5 495.67 € TTC de dépenses).

3) TRAVAUX « HYDRAULIQUE DES RIVIERES »

Les travaux programmés à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU relatifs au confortement de la voie communale en aplomb du ruisseau par des enrochements ont été réalisés par la société BOUHEY. Lors de ces travaux, la voie communale a été endommagée et sera reprise en priorité.

Monsieur le Maire présente alors aux Conseillers la convention de participation hydraulique – programme 2003, établi par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU et relatif aux conditions financières des modalités de versement de la contribution pour service rendu à la commune de VAUXRENARD au titre de travaux d'aménagement hydrauliques de rivières – programme 2003. La contribution de la commune de VAUXRENARD est estimée, suivant le montant prévisionnel des travaux, à 1 191 € soit 30 % du montant HT des travaux (3 970 €). Cette contribution sera ajustée en fonction du montant définitif des travaux réalisés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la convention de participation hydraulique 2003 présentée par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

V/ BATIMENTS

1) PETITS TRAVAUX

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- Des devis ont été demandés pour remettre en état l'appartement de Monsieur et Madame Thierry LACHARME et la Salle des Fêtes, suite à des dégâts d'eau survenus lors de l'orage du 20 juillet.
- Des petits problèmes ont été réglés à la rentrée scolaire : intervention de Monsieur PAGET à la cantine pour un problème d'eau chaude – plinthes recollés par l'agent d'entretien dans la salle de classe – ampoules commandées et changées dans la salle de classe.

2) VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur Jean-Luc PROTHET présente les devis reçus pour le changement des vitraux de l'Eglise, soit :

- L'Art du Vitrail – GEISS Gérard de CHATILLON SUR CHALARONNE
coût HT = 31 280.00 €
- Atelier DESMET de TRAMAYES (2 propositions) coût HT = 18 458.61 €
coût HT = 16 656.34 €

Monsieur PROTHET attend une troisième proposition.

Il propose ensuite de les recevoir en présence des prêtres, de l'Architecte des Bâtiments de France, d'un représentant de la Commission d'Art Sacré, de membres de la Commission des bâtiments et de paroissiens. Un avis favorable est émis.

VI/ URBANISME

1) CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Chambre d'Agriculture du Rhône relatif à la position de celle-ci dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Auparavant la Chambre d'Agriculture était membre de droit pour l'élaboration de ces documents. Dorénavant, elle peut être associée aux procédures d'élaboration en réalisant un diagnostic agricole dont l'objectif est d'établir un état des lieux de l'activité agricole de la commune en tant que composante essentielle du territoire, d'identifier ses contraintes et son évolution probable et de clarifier les enjeux agricoles du territoire pour permettre de prendre en compte l'activité agricole dans l'élaboration du document d'urbanisme. Le temps évalué pour la réalisation d'un diagnostic correspond à 8 jours. Le coût global de l'intervention s'élève à 4 448 € avec une participation du Conseil Général de 2 500 €, une participation de la Chambre d'Agriculture de 1 948 €, soit aucune participation demandée à la commune.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser ce diagnostic vu que l'élaboration d'une carte communale va être engagée en remplacement du MARNU. Un avis favorable est émis par les Conseillers Municipaux.

2) PROJETS D'URBANISME

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'il reçoit de plus en plus de demandes de certificat d'urbanisme. Il fait part de la rencontre qu'il a eue avec Monsieur Gérard Roger MEZIAT de CHIROUBLES lui demandant des informations sur l'urbanisation de parcelles lui appartenant. Une partie de celles-ci est incluse dans le MARNU. Aussi, Monsieur le Maire lui a-t-il proposé d'établir un avant-projet d'ensemble (implantation de constructions...) a présenté en vue d'inclure ce lot dans la future carte communale.

VII/ RESERVES INCENDIE

Monsieur le Maire expose qu'il s'est rendu au lieu-dit « Montgoury » en présence de Monsieur Patrick LE BOURLAY et Monsieur REMUET en vue de voir l'implantation de la citerne à enterrer, qui semble ne poser aucun problème. Un devis complémentaire sera présenté par Monsieur REMUET pour la réalisation des travaux de captage de l'eau de source sise sur un terrain appartenant à Monsieur BLETON (autorisation lui sera demandée au préalable).

Monsieur Bernard GUIGNIER suggère que la solution adoptée à « Montgoury » soit la même pour « Faudon » avec la fourniture d'une citerne de plus petite capacité.

L'entreprise BAUDRY n'a toujours pas présenté son devis.

VIII/ JOURNEE ET CONTRIBUTION DE SOLIDARITE POUR LES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire expose que la loi du 30 juin 2004 (dite loi SAPAH) instaure une journée de solidarité, travaillée sans rémunération supplémentaire. Pour les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires de droit public, l'article 6 précise que cette journée « prend la forme d'une journée » fixée par décision de l'organe délibérant, prise après avis du comité technique paritaire concerné. En l'absence de décision intervenue avant le 31 décembre de l'année 2004, cette journée de solidarité sera fixée par défaut au lundi de Pentecôte. Tenant compte que l'Education Nationale fixera probablement la journée de solidarité le lundi de Pentecôte et la collectivité de VAUXRENARD ayant des agents qui travaillent en relation avec l'école (Madame Simone GUILLON et Mademoiselle Christine TRAVERS), il va de soi que le lundi de Pentecôte sera la journée de solidarité pour la commune de VAUXRENARD.

IX/ LIGNE DE TRESORERIE DEXIA

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Collectivité dispose auprès de DEXIA CLF Banque d'une ouverture de crédit de trésorerie qui arrive à son terme le 3 novembre 2004. La ligne de crédit a été ouverte pour un montant de 200 000 € et 75 000 € ont fait l'objet d'un remboursement.

Sur suggestion de Monsieur le Maire, les Conseillers acceptent le renouvellement de la convention d'ouverture de crédit.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) MAINTIEN DE LA PRESENCE POSTALE

Suite à la délibération prise pour le maintien de la présence postale en milieu rural, Monsieur le Maire présente les quelques courriers qu'il a reçus des élus parlementaires : Bernard PERRUT, Député du Rhône – Serge MATHIEU, Sénateur du Rhône – Michel MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône. Ce dernier transmet le compte-rendu de la réunion de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale du 1^{er} juillet 2004. Monsieur le Maire propose d'en adresser une copie à chaque Conseiller avec le présent compte-rendu.

2) EDF

A/ BRANCHEMENT CLIENT : Monsieur le Maire est sollicité par EDF pour donner un avis sur la réalisation d'un branchement en électricité de la construction de Madame Marie Françoise DESBROSSE, domiciliée aux « Brigands » à VAUXRENARD. Monsieur le Maire rappelle que, lors d'une réunion précédente, un avis favorable avait été émis auprès du SYDER pour la réalisation des travaux de renforcement et de restructuration des réseaux électriques sous réserve qu'elle soit enterrée. Contact sera pris avec le SYDER pour insister sur cette réserve.

B/ RENFORCEMENT POSTE VAUXRENARD : Par courrier en date du 30 août 2004, EDF informe Monsieur le Maire qu'il a été détecté des contraintes électriques qui nécessitent un renforcement de réseau. En effet, le poste « VAUXRENARD » H61 100 kva sis à la sortie nord du village est utilisé à 118 % alors que le poste « mairie » H61 160 kva n'est utilisé qu'à 27 %. Il serait possible de reprendre une partie de la grappe sud du poste « VAUXRENARD » sur le poste « mairie », il n'y aurait pas besoin de changer le transfo existant. Une étude de reprise du réseau pourra être réalisée par le SYDER.

Les Conseillers adoptent cette solution proposée.

3) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De la 28^{ème} édition de la coupe 2004 des Elus du Rhône, qui se déroulera le 25 septembre 2004 à COUZON AU MONT D'OR.
- D'un courrier du syndicat de l'entreprise THORN EUROPHANE installée à BELLEVILLE S/S, qui ferme ses portes au plus tard à la fin de l'année 2004.
- Du problème de débordement des ordures ménagères au lieu-dit « Le Bourg », à la sortie nord du village. Les Conseillers décident l'acquisition d'un conteneur de 660 litres.

4) TOURISME

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- La journée du Patrimoine se déroulera les 18 et 19 septembre prochain. Pour son église, la commune de VAUXRENARD fait partie du programme élaboré par le Pays Beaujolais. A cet effet, Monsieur PROTHET recevra le jeudi 09 septembre d'une dizaine de journalistes. Le problème se pose de l'accueil de la journée du 18 septembre où personne ne semble disponible pour recevoir les visiteurs.

- L'inauguration grand public du « circuit des crêtes » se déroulera le dimanche 10 octobre 2004. Le passage au « Bourg » de VAUXRENARD est prévu à 17 heures avec un arrêt de 10 mn par la caravane. Il a été décidé d'amener le pressoir sur la place. Une animation locale pourrait être envisagée.

- Avant de clore la séance, Monsieur PROTHET présente aux Conseillers le site internet « www.vauxrenard.fr »

Le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 11 octobre 2004, à 20 heures
15.

La séance est levée à 22 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2004

L'an deux mil quatre et le onze octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 1^{er} octobre 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ ORAGE DU 20 JUILLET

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

- De l'envoi d'une lettre de remerciements adressés aux Sapeurs Pompiers des Centres de VAUXRENARD et de FLEURIE, sous couvert du Commandant du Groupement de VILLEFRANCHE S/S.
- De l'envoi à Monsieur Guy DUMAS à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône, des relevés de Météo France effectués au mois de juillet 2004. De part ces relevés, il a été constaté qu'il a plu énormément sur le territoire de la Commune de VAUXRENARD (plus de 250 mm).
- De la réponse faite au courrier de Monsieur et Madame Stéphane BESSONE de VAUXRENARD leur rappelant notamment leur refus de participer financièrement, aux travaux proposés en 1990 (suite à orage) et leur énumérant les études et travaux en cours d'instruction par le Département du Rhône et la Commission de professionnels créée sur le territoire de la Commune.
- De l'attente des réponses pour les dossiers déposés à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône et à la Préfecture du Rhône dans le cadre de reconnaissance du caractère de calamités agricoles et de l'état de catastrophes naturelles.
- De l'intégration de l'opération « fourniture et transport de la paille » dans le contrat pluriannuel avec le Département, ce qui permettra de percevoir une subvention à hauteur de 70 %.
- Des différents commentaires émis suite à un article paru dans le journal « Le Progrès ».

II/ VOIRIE

1) AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la demande de subvention concernant les travaux de pose de glissière de sécurité sur la route communale à « Bellecombe » au titre de la répartition 2003 des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, a été retenue.

Le dossier a été transmis à Monsieur le Préfet en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 981.00 €.

Afin de permettre le versement de la subvention revenant à la Commune, Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer sur l'engagement de la réalisation de ces travaux.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers donnent un avis favorable sur l'engagement des travaux de pose de glissière de sécurité sur la voie communale à « Bellecombe », qui seront réalisés dès que possible.

2) BARRIERES

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de procéder à l'acquisition de barrières de manifestation. Les Conseillers donnent un avis favorable pour l'achat de 6 barrières de 2 m.

3) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX France TELECOM

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers la convention entre la Commune de VAUXRENARD et France TELECOM relative aux travaux de dissimulation des réseaux sur le chemin départemental n° 164 et la voie communale n° 10. La mission de France TELECOM sur cette opération consiste à élaborer le plan de réseau sur le domaine public routier, à assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des études et travaux, à déposer auprès des gestionnaires de voirie les demandes de permission de voirie, à effectuer des vérifications techniques pendant les travaux, à effectuer la réception. Quant à la Commune, elle doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil et traiter avec les propriétaires et riverains des éventuels travaux en partie privative. Le financement pris en charge par la Commune comprend le coût de réalisation des travaux de génie civil, le coût des réfections définitives, le coût des travaux de câblage du réseau de télécommunications, soit un montant estimatif de 4 534.68 € HT.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent les conditions évoquées dans ladite convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

4) DIVERS

Monsieur Patrick LE BOURLAY communique la nouvelle longueur des voies communales suite au classement effectué, soit 25.203 km. Une copie de tableau de classement des voies communales a été adressée à la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU, qui permettra une prise en compte effective en 2005 pour l'attribution des crédits voirie.

L'entreprise REVILLON a procédé à la réalisation des travaux de voirie – programme 2004.

Divers problèmes de voirie seront examinés lors de la prochaine réunion de la Commission prévue le 15 octobre 2004.

Les travaux effectués par l'entreprise ROCHE suite à l'orage du 20 juillet ont été pris en charge financièrement en totalité par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

5) AGENT D'ENTRETIEN

Les Conseillers prennent connaissance avec désolation du départ de la Commune de l'agent d'entretien, Monsieur Thierry LACHARME, prévu au 1^{er} mars 2005.

Monsieur le Maire suggère, outre la déclaration de poste a effectué auprès du Centre de Gestion du Rhône, d'envoyer un courrier aux maires des communes voisines leur demandant de signaler la vacance du poste auprès de leurs administrés. Les candidats devront être en possession du permis poids lourd et super lourd.

III/ BATIMENTS

1) SALLE DES FETES

L'entreprise DESBROSSE a déposé des échantillons de carrelage anti-dérapant pour le changement du revêtement de l'entrée de la Salle des Fêtes. Le choix sera défini sur conseil de l'entrepreneur avec Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc PROTHET.

Monsieur PROTHET est en attente d'un devis établi par le plâtrier peintre DUCROUX à MONSOLS pour la réfection des plafonds endommagés lors de l'orage du 20 juillet. Il conviendra de vérifier au préalable l'état de la laine de verre. Il semblerait qu'il y ait un problème pour retrouver les mêmes plaques au plafond.

2) VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur Jean-Luc PROTHET doit rencontrer prochainement un maître verrier de LYON.

3) BATIMENT ECOLE

L'entreprise PAGET est intervenue pour un problème de robinet d'eau chaude à l'école.

Un devis établi par Monsieur DUCROUX, plâtrier peintre, est attendu pour la remise en état des plafonds du logement de Monsieur et Madame Thierry LACHARME, également détériorés suite à l'orage du 20 juillet.

4) RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire a demandé à l'architecte MEUNIER de peaufiner le projet de construction d'un restaurant scolaire en réduisant la surface de la capacité d'accueil et de présenter l'aspect extérieur de ce bâtiment.

IV/ ASSAINISSEMENT

1) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Suite à la consultation lancée pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, les candidatures reçues ont été transmises à Madame Anne-Lise DAUPHIN, Direction Départementale de l'Equipement à BELLEVILLE S/S afin d'effectuer une analyse des offres.

Il en ressort que sur 7 sociétés consultées, 5 ont présenté une offre, à savoir :

- GEO +	10 055.00 € HT (10 visites)
- SAUNIER	12 150.00 € HT (50 visites)
- INGEDIA	14 150.00 € HT
- G2C	11 135.00 € HT (20 visites)
- CEDRAT	19 910.00 € HT

Afin de permettre une étude comparative plus juste, la base de 50 visites a été retenue, ce qui porte les propositions de GEO + à 11 455.00 € HT et à G2C à 13 160.00 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, les Conseillers retiennent l'offre la moins disante soit GEO +. Le délai de l'étude est de 6 mois.

2) SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'Agence de l'Eau semble prête à revenir sur sa position concernant le dossier de subvention pour la création d'un lagunage aérée, sous condition que la Commune de VAUXRENARD réalise le schéma directeur d'assainissement et produise un plan de gestion du ruisseau des « planches ». Ce dernier sera réalisé par les Brigades Vertes dans le cadre du SATESE du Rhône.

V/ RESERVES INCENDIE

Monsieur le Maire expose que l'entreprise REMUET l'a contacté afin de réaliser la mise en place de la citerne à « Montgoury ». Monsieur le Maire a donné son accord et l'installation a été effectuée avant les vendanges. Par contre, le raccordement à la source n'a pas été réalisé. Monsieur le Maire présente, à cet effet, la proposition chiffrée de l'entreprise REMUET qui s'élève à la somme de 5 020.00 € HT. Devant le montant énoncé, les Conseillers conviennent de trouver une solution moins onéreuse. Monsieur Roger GUIGNER fait part alors de la suggestion de Monsieur Maurice GAY, qui se propose de réaliser ce raccordement moyennant la prise en charge financière des fournitures et de la location de matériel par la Commune. De plus, un système pour réguler le trop plein sera mis en place, ce qui évitera la création d'une canalisation traversant la voie. Les Conseillers donnent un avis favorable pour la réalisation du raccordement par Monsieur GAY avec l'aide de l'agent d'entretien.

En ce qui concerne la création d'une réserve à « Faudon », l'entreprise REMUET fera parvenir une proposition pour l'installation d'une petite citerne (40 à 60 m3) dès qu'il en aura une en possession.

VI/ CONTRAT DE MADAME ROUX

Le contrat d'engagement à durée déterminée de Madame Anne-Marie ROUX, recrutée en qualité d'agent d'entretien, arrive à expiration le 31 octobre 2004.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent de le renouveler pour une période de 3 mois, à compter du 1^{er} novembre 2004.

VII/ FORET COMMUNALE

Les Conseillers sont informés d'une vente de coupes de bois par l'Office National des Forêts de SAINT ETIENNE à la société FETAZ, pour un coût HT s'élevant à 6 938.00 €, soit un volume de 101 m3.

Monsieur Roger GUIGNER fait part, suite à une discussion avec Monsieur JOBARD, qu'il pourrait être envisagé de mettre en vente une coupe de bois sur une parcelle située vers la pépinière.

VIII/ MODIFICATION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire expose :

La proposition est de modifier les termes actuels des compétences de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU comme suit :

→ *Aménagement de l'espace*

Initiative, élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale. Elaboration d'un schéma de secteur.

...

→ *Développement économique*

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire : est d'intérêt communautaire l'espace intercommunal d'activité qui est située au lieu-dit Les Treilles à QUINCIE EN BEAUJOLAIS et dont la surface maximale est définie par la zone Nai du P.O.S. communal.

Création, aménagement, entretien et gestion d'ateliers relais et d'ateliers locatifs à intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les bâtiments dont la surface au sol excède 300 m² et toute surface sur la zone des Treilles.

...

→ *Protection et mise en valeur de l'environnement*

...

Elimination des déchets ménagers et déchets assimilés.

→ *Politique de logement et du cadre de vie*

Elaboration d'un programme local de l'habitat

Opération programmée d'amélioration de l'habitat dont Programme d'intérêt général.

→ *Social*

...

Aide à l'emploi (jeunes de 16 à 26 ans) – soutien financier à la Mission locale Avenir Jeunes VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS.

...

La décision du Conseil Municipal est :

- D'approuver la modification de compétence proposée par le Conseil Communautaire.
- De demander à Monsieur le Préfet la prise en compte de ces décisions ainsi que les modifications correspondantes de l'arrêté préfectoral définissant les statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU.

IX/ IMPLANTATION D'EOLIENNES

Monsieur le Maire fait savoir aux Conseillers qu'il recevra ce mercredi à 14 heures, à la Mairie, une personne chargée d'étudier la possibilité éventuelle d'implanter des éoliennes sur le territoire de la Commune de VAUXRENARD, pour la production d'électricité.

X/ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire évoque la faible fréquentation de la Bibliothèque Municipale et le manque de dynamisme de celle-ci. Par l'intermédiaire de la Bibliothèque de LIMAS, diverses possibilités sont offertes aux bibliothèques municipales (organisations d'expositions, formation des dirigeants...). Il émet le vœu que la Municipalité soit plus impliquée dans le fonctionnement de la Bibliothèque et souhaite que Monsieur Jean-Luc PROTHET soit informé des réunions.

XI/ QUESTIONS DIVERSES

1) OUVERTURE DE CREDIT DEXIA CLF BANQUE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1^{er} : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de VAUXRENARD décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : 200 000 Euros

Durée : 12 mois

Index des tirages :	EONIA
Taux d'intérêt :	index + marge de 22 points de base
Périodicité de facturation des intérêts :	trimestrielle
Commission de réservation :	200 €

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

2) ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire communique le bilan financier de l'Ecole de Musique 2003-2004, à savoir :

- 3 021.18 € de dépenses (traitements des professeurs)
- 2 575.00 € de recettes (remboursement des familles et subvention aide au fonctionnement du Conseil Général)

soit un déficit de 445.68 €.

Pour la saison 2004-2005, seule Mademoiselle Claudine GEREZ enseignera le piano pour 5 élèves ; aucun professeur n'ayant été trouvé pour les cours de guitare.

3) ASSURANCE GROUPE

Modification du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Monsieur le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la Commune de VAUXRENARD des charges financières, par nature imprévisible ;
- que pour se prémunir contre ces risques, la Commune de VAUXRENARD a, par délibération du 21 octobre 2002, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion avec la compagnie AGF, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2003 ;
- que conformément au certificat d'adhésion au contrat le taux de cotisation a été fixé à 5.83 % pour les agents affiliés à la CNRACL ;
- que par courrier du 12 août 2004, la compagnie AGF a fait part, s'agissant des garanties relatives aux agents CNRACL, de sa volonté d'augmenter les taux de cotisation de l'ensemble des collectivités adhérentes au contrat groupe, ceci constituant une résiliation « à titre conservatoire » qui prendrait effet du 31 décembre 2004 en cas de non acceptation de cette augmentation ;
- qu'en conséquence, le taux de cotisation de la Commune de VAUXRENARD pour la couverture des agents CNRACL serait porté à 6.53 % ;
- que l'étude du marché de l'assurance des risques statutaires des collectivités territoriales fait apparaître que les conditions générales du contrat demeuraient satisfaisantes malgré cette majoration importante du taux de cotisation et qu'il reste indispensable de s'assurer contre ces risques ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu sa délibération du 21 octobre 2002 portant adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion ;

Article 1 : d'accepter l'augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2005, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la Commune de VAUXRENARD contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale des agents CNRACL, ce qui portera ce taux à 6.53 %, avec une franchise en maladie ordinaire maintenue ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette augmentation.

4) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- Du montant des factures d'achat de produits d'entretien pour 2004, soit 1 482.93 €. Les Conseillers suggèrent de sensibiliser les agents se servant des produits et décident de diminuer les crédits pour 2005.

- Du projet maintenu de réaliser collectivement une exposition sur le patrimoine des communes de recrutement du Collège Jean-Claude RUET à VILLIE-MORGON.

- D'un document établi par le SDIS du Rhône permettant d'avoir une vue synthétique sur l'organisation territoriale du Service départemental d'incendie et de secours.

- De la visite prochaine sur la Commune de VAUXRENARD d'un agent UPC France afin de proposer aux administrés les services suivants : télévision numérique – internet à haut débit – téléphonie fixe.

- De l'organisation par le Centre ERASME d'un concours du meilleur projet numérique.

- D'un nouveau système informatique mis en place prochainement dans les Trésoreries, afin d'améliorer le service rendu aux Collectivités Locales.

- De l'ouverture d'un Cabinet d'Administration de Biens et de Transactions Immobilières « Agence des Grands Crus » sur la Commune de FLEURIE, depuis le 1^{er} septembre dernier.

- Du lancement de l'opération « Les Arbres de la Solidarité 2004 » par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

- De la demande d'acquisition d'un ordinateur pour l'école. Des précisions seront demandées à Madame Géraldine DELPUECH.

5) TOURISME

Monsieur Jean-Luc PROTHET rapporte :

- « journée du patrimoine » : le bilan effectué par Le Pays Beaujolais est très positif et fait ressortir une bonne fréquentation et motivation. Au niveau communal, Monsieur PROTHET a reçu beaucoup de monde le dimanche à l'église Saint Martin.

- « Circuit des Crêtes » : journée qui a remporté un franc succès, tant au niveau de la participation que de la prestation de chacun des organisateurs, acteurs,... et un temps formidable qui s'est prêté à cette manifestation.

- La Commune de VAUXRENARD devra organiser le prochain concert en 2005, conjointement avec les Communes d'EMERINGES et de CHENAS. Monsieur PROTHET assistera à une présentation des « Saisons Culturelles du Rhône », afin de faire le choix d'un concert.

- Site « www.vauxrenard.fr » : quelques commentaires sont émis sur la tristesse de la page hébergement. Monsieur PROTHET attend des documents de la part des hébergeurs en vue de l'améliorer.

6) RAID BLEU

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait part de la lettre de Madame Claudette QUILICHINI refusant le passage du Raid Bleu sur son terrain sis en la Commune de VAUXRENARD. Les Conseillers décident de transmettre ce courrier aux organisateurs du Raid Bleu soit Amada Aventure.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 22 novembre 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2004

L'an deux mil quatre et le vingt deux novembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 novembre 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER – Jean-François METRAT - Didier CANARD – Sylvain DORY.

Excusés : M. Patrick LE BOURLAY – Jean-Yves PERRAUD.

Absente : Mme Isabelle PERRAUD.

Secrétaire de séance : M. Bernard GUIGNIER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ ORAGE DU 20 JUILLET

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 25 octobre 2004 de la Préfecture du Rhône relatif à l'avis favorable émis par la commission interministérielle ad hoc pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la Commune de VAUXRENARD au titre des inondations et coulées de boues, suite à l'orage du 20 juillet 2004. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permettra aux administrés qui ont subi des dommages d'être indemnisés par leur compagnie d'assurance.

Quant à la reconnaissance du caractère de calamité agricole, Monsieur le Maire attend la décision devant être émise par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône.

Monsieur le Maire rappelle les échanges de courrier avec Monsieur et Madame Stéphane BESSONE, qui mettent en cause la responsabilité de la Municipalité pour les dommages qu'ils ont subis sur leur propriété lors de l'orage du 20 juillet. Un nouveau courrier recommandé a été adressé à Monsieur le Maire, dans lequel Monsieur et Madame Stéphane BESSONE rappellent les dégâts et demandent réparation. Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Département a été autorisé à effectuer des travaux au titre de la police de la pêche, au lieu-dit « Voluet » - route départementale n° 32 – cours d'eau « ruisseau des Planches » : création d'un enrochement de 4 ml au droit de l'ouvrage et création d'un collecteur d'eaux pluviales en amont de l'ouvrage qui conduit les eaux pluviales en aval en cas de fortes pluies. De ce fait, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est d'avis à classer ce dossier.

II/ EAU – ASSAINISSEMENT

1) EFFLUENTS VITICOLES

Une réunion sur le traitement des effluents viticoles a été programmée le 02 décembre prochain. Malgré une conjoncture économique actuelle très décourageante, Monsieur le Maire propose de maintenir la date de cette rencontre.

2) ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Les Conseillers prennent connaissance du tableau récapitulatif – année 2004 – du contrôle du parc des poteaux d'incendie communaux effectué par la S.D.E.I. Il en ressort les observations suivantes :

- Le Bourg dans la haie : élagage à prévoir
- Le Thyl vers le château : sous réduction pression
- Le Thyl vers le Bourg : sous réduction pression – débit non normalisé
- CD 32 : sous réduction pression – débit non normalisé
- Forétal : sous réduction pression – débit non normalisé.

Les travaux de remise en état des poteaux incendie effectués en 2004 sont énumérés également dans un tableau :

- CD 32 : réparation de 2 portes HS
- Forétal : réparation de 2 portes HS
- Le Bourg vers l'église (WC Publics) : réparation de la vis capot cassée et de la charnière HS.

Monsieur Bernard GUIGNIER interpelle Monsieur le Maire sur le fait que le Capitaine OLLIER des Services d'Incendie et de Secours, lors de sa visite du 18 avril 2003, avait évoqué la proposition que soit implanté un poteau d'incendie normalisé de diamètre 100 mm à proximité de la station de relevage qui alimente le hameau de « Faudon », en « Charnay ». Cet hydrant devait permettre d'assurer la protection de la construction située à une centaine de mètres au nord et servirait de point d'alimentation des norias susceptibles d'être mise en œuvre dans ce secteur.

3) CREATION DE RESERVES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES FORETS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que, lors de la dernière réunion, ils ont évoqué le projet d'installation d'une citerne en « Faudon » plutôt que d'aménager la réserve existante. Aussi, une proposition sera demandée à l'entreprise REMUET pour la pose et la fourniture d'une citerne d'une capacité d'environ 50 m³. Dès réception de ce devis, le dossier de demande de subvention du Conseil Général du Rhône pourra être constitué.

4) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire confirme que la société GEO + réalisera le schéma directeur d'assainissement. L'étude débutera dès que les formalités administratives auront été réglées. La réalisation de cette étude permettra à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse de délibérer enfin sur l'octroi de la subvention pour la construction d'un lagunage aéré.

III/ SYDER

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion, qui s'est tenue en Mairie, le vendredi 22 octobre dernier, en présence des représentants du SYDER, de France Télécom, de l'entreprise SDEL Réseaux Extérieurs, concernant l'enfouissement des réseaux secs au lieu-dit « Les Brigands ». L'étude de la dissimulation est confiée à l'entreprise SOBECA. Les travaux sont prévus courant 2005.

Suivront ensuite les travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit « Les Bourrons ».
Monsieur Jean-Luc PROTHET informe qu'il assistera à une réunion d'une Commission locale du SYDER, le mercredi 24 novembre à FLEURIE.

IV/ IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

Monsieur le Maire présente le rapport d'étape sur le projet AVENAS – VAUXRENARD réalisé par le groupe VALECO EOLE relatif au développement d'un projet éolien sur les communes précitées. Des premiers éléments notés dans ce rapport, il semblerait que du point de vue des servitudes réglementaires, il n'y ait aucun point qui s'oppose à la réalisation d'un projet éolien. La crête entre les Olagniers (Commune d'AVENAS) et la montagne des Aiguillettes (Commune de VAUXRENARD) s'étend sur trois kilomètres. Cette longueur permettrait aisément d'envisager l'implantation d'un parc de 6 à 10 éoliennes d'une hauteur entre 90 et 120 m. et à une distance de plus de 500 m autour des habitations. La définition précise du nombre d'aérogénérateurs dépendra de la place disponible au sol et des contraintes environnementales mises en œuvre par l'Etude d'Impacts.

L'implantation de ce parc d'éoliennes permettrait la production d'électricité et le raccordement jusqu'à un centre à ST-JEAN D'ARDIERES.

Dans un premier temps, le groupe VALECO EOLE doit rassembler un territoire foncier suffisant pour développer ce projet, vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanismes locaux, étudier la possibilité de réalisation avec les Communes d'AVENAS et de VAUXRENARD, assurer l'acceptabilité locale du projet et lancer la campagne de mesure sur un mât en place.

Après concertation, les Conseillers sont d'avis à laisser faire la poursuite de l'étude.

V/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

1) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2003, rédigé par Monsieur Claude JOUBERT, Président de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU et invite les Conseillers à en prendre connaissance.

2) CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire, qui s'est tenue à FLEURIE, le mardi 09 novembre 2004. Les sujets suivants ont été évoqués :

- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil : passation de marchés selon la procédure adaptés avec les sociétés ARSYL (achat d'un photocopieur), CRIAS (réalisation d'une étude sur l'hébergement des personnes âgées sur le territoire communautaire), VERNALIS INTERACTIVE (création du site Internet de la Communauté)
- Communication du rapport d'activité 2003
- Modification budgétaire
- Point multi accueil de VILLIE-MORGON : résultat de la consultation pour la recherche d'un programmiste (l'offre de NAVIR a été retenue) – avenant à la convention d'objectifs concernant les Communes de LANCIE et CORCELLES EN BEAUJOLAIS
- Amélioration de l'Habitat : Détermination des conditions de versement des aides communautaires – Point sur la signature de la convention P.I.G. – Validation des objectifs du Programme Local de l'Habitat

- Espace d'activités des Treilles : consultation d'entreprises et attribution des lots
- Personnel : critère d'attribution du régime indemnitaire – création d'un poste d'agent d'entretien contractuel pour deux heures par semaine – contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires
- Autorisation d'ester en justice : assurer la protection du personnel - appliquer toutes sanctions disciplinaires
- Sources du Beaujolais : recherche d'un partenaire privé
- Erosion – Hydraulique : récapitulatif des demandes pour 2004. Pour la Commune de VAUXRENARD, il a été programmé la création d'un bac de décantation au lieu-dit « Changy » - étude hydraulique sur le pont des pénitents à BEAUJEU – appel d'offres érosion 2003 – information sur le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais.

3) COMMISSIONS

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part qu'il ne pourra assister à la prochaine réunion de la commission Tourisme prévue le 30 novembre prochain. Il informe qu'il est également convié aux réunions du groupe de travail internet.

Une réunion des commissions Voirie et Permanente est prévue le mercredi 24 novembre 2004.

4) CIRCUIT DES CRETES EN BEAUJOLAIS

Lecture est faite du courrier de Monsieur Frédéric MIGUET, Vice Président, Responsable de la Commission Tourisme, remerciant l'ensemble du Conseil Municipal et tous les bénévoles de la Commune de VAUXRENARD, qui se sont impliqués dans la journée du 10 octobre. Afin de pérenniser cette manifestation, il convient dès à présent de réfléchir à un évènement sur ce circuit en 2005.

VI/ ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE

1) CONSEIL D'ECOLE

Les Conseillers prennent connaissance du compte-rendu du Conseil d'école du 21 octobre 2004, où les sujets suivants ont été évoqués :

- Effectifs à la rentrée 2004 : 20 élèves TPS – PS et MS, 22 élèves GS – CP et CE1, 22 élèves CE2 – CM1 et CM2, soit 64 élèves dont 34 d'EMERINGES et 30 de VAUXRENARD.
- Elections des représentants des parents d'élèves
- Projet d'école 2004-2008 intitulé « Partageons nos richesses »
- Fin en février 2005 du contrat d'Analyse LOUP-FOREST, aide-éducatrice
- Information sur les goûters à l'école
- Pour la classe de VAUXRENARD, demande d'une armoire à pharmacie et d'un ordinateur
- Organisation du spectacle de Noël
- Stages de formation
- Remise en question de la gratuité des repas des enseignants, etc...

2) RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose que, suite à la remise en question de la gratuité des repas des enseignants évoquée lors du Conseil d'école, une rencontre a été provoquée avec les enseignants, les représentants du Restaurant Scolaire, les délégués de parents d'élèves et les élus du regroupement pédagogique. Après maintes discussions, il semblait qu'un terrain

d'entente ait été trouvé en adoptant le principe de versement d'une subvention par les deux collectivités concernées au profit du Restaurant Scolaire en vue de compenser la gratuité des repas pris par les enseignants, qui, en contre partie donnent de leur temps pour des activités extra scolaires et gèrent les paiements des repas pris par les élèves. Monsieur le Maire propose de reporter à une réunion prochaine le vote de la subvention car il semblerait qu'il y ait de nouveau des discussions à ce sujet.

VII/ BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Luc PROTHET évoque la préparation du prochain bulletin, qui mettra en avant le « Circuit des Crêtes », le site internet de la commune, etc... La couverture sera illustrée par l'affiche de VAUXRENARD.

VIII/ SITE INTERNET

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de l'état d'avancement du site www.vauxrenard.fr. Des améliorations sont à apporter au niveau des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal et de la page des hébergeurs. Vauxrenard.fr commence à apparaître dans les moteurs de recherches, le nombre de visites augmente régulièrement.

IX/ ORDRE DES MEDECINS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Ordre des Médecins – Conseil Départemental du Rhône, relatif au projet de création d'une Maison Médicale de Garde à BELLEVILLE S/S. Il est envisagé l'organisation de permanences qui se tiendront au sein de l'Hôpital de BELLEVILLE, dans des lieux provisoires avant l'aménagement de locaux parfaitement adaptés. A cet effet, il doit être créé un poste de secrétariat qui gère les appels et organise les consultations. Ce courrier tend à inviter les collectivités locales municipales à s'impliquer dans ce dispositif, sous entendu financièrement.

Les Conseillers sont d'avis à soutenir le principe de création d'une Maison Médicale de Garde mais refusent tout financement de la part de la Collectivité.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- Du retour du contrat pluriannuel conclu entre le Département du Rhône et la Commune de VAUXRENARD et signé par les deux parties. Les dossiers de demande de subvention peuvent désormais être établis.
- De l'élaboration de la carte communale, qui succédera au MARNU : une consultation doit être lancée pour la recherche d'un bureau d'études.
- De l'installation de Monsieur Stéphane DESBROSSES en qualité d'artisan « carreleur » sur le territoire de la Commune de VAUXRENARD. Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur DESBROSSES interviendra très prochainement pour la pose du revêtement anti-dérapant devant l'entrée de la Salle des Fêtes.

- De la recherche de la société SEDEMA sise AUX ARDILLATS d'un terrain constructible de 8 000 à 10 000 m² en vue de déplacer et d'agrandir leur entreprise (surface : environ 3 000 m²).
- De la demande d'aide financière émise par l'association « Mémorial du Rhône » en vue d'ériger un mémorial en hommage aux soldats du département du Rhône morts dans les conflits d'Algérie, Tunisie et Maroc entre 1952 et 1964. Les Conseillers ne donnent pas suite à cette demande.
- De la création par la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais d'un Centre de ressources multimédia sis à ST-MAMERT, destiné à la découverte et à l'utilisation des outils informatiques et multimédia. Ce Centre étant ouvert à tous, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais souhaiterait convenir d'un rendez-vous pour définir des modalités d'accueil.
- De brochures de l'Association des Maires du Rhône et de l'Association des Conseillères Municipales du Rhône.

Monsieur Roger GUIGNER interroge Monsieur le Maire sur le classement de la totalité de la commune en zone de montagne. CEMAGREF sera relancé à cet effet.

Il est évoqué l'installation des décorations de Noël début décembre.

2) BATIMENTS

A/ VITRAUX DE L'ÉGLISE : Monsieur Jean-Luc PROTHET ne dispose toujours que de deux devis. Il attend la proposition du troisième maître verrier et devrait en rencontrer un nouveau. Quoiqu'il en soit, une rencontre sera prochainement organisée avec la Commission des Bâtiments et les responsables de la paroisse en vue de définir le choix du maître verrier qui se verra confier l'opération.

B/ DEVIS DUCROUX : Monsieur Jean-Luc PROTHET présente les devis de Monsieur André DUCROUX, Plâtrier – Peintre à MONSOLS, suite aux dégâts occasionnés lors de l'orage du 20 juillet, à savoir :

- Salle des Fêtes : changement de dalles de faux plafond – coût 294.43 € TTC
- Appartement LACHARME : travaux de peinture aux plafonds – coût 244.81 € TTC

Ces devis seront transmis à Monsieur PIEROT, Assureur AXA.

C/ ÉCOLE : Monsieur PROTHET évoque un problème de téléphone à l'école. Une intervention de France Télécom a été sollicitée. La réparation a du être faite provisoirement car les techniciens de France Télécom n'ont jamais pu trouver la boîte de dérivation.

3) RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

La déclaration de la vacance du poste d'agent d'entretien, à compter du 1^{er} mars 2005, a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône. De plus, une information a été envoyée aux communes des cantons de BEAUJEU et MONSOLS.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au
lundi 20 décembre 2004, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 10.



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2004

L'an deux mil quatre et le vingt décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 10 décembre 2004.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET - Bernard GUIGNIER - Jean-François METRAT - Didier CANARD - Sylvain DORY - Mme Isabelle PERRAUD.

Excusés : MM. Roger GUIGNER - Jean-Yves PERRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PERRAUD.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

I/ EAU - ASSAINISSEMENT

1) SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 16 décembre dernier. La situation financière du Syndicat étant très satisfaisante, il n'y aura pas d'augmentation de la surtaxe en 2005. Les travaux – programme 2003 s'achèvent. Suivront ceux du programme 2004 et 2005, avec pour la commune de VAUXRENARD la réalisation des travaux à « Changy » (550 ml - D 53 mm) et à « Planche Pierre » (500 ml - D 100 mm). En vue de l'élaboration du prochain contrat pluriannuel à partir de 2006, il convient d'ores et déjà de recenser les besoins, pour mars 2005.

2) CREATION DE RESERVES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES FORETS

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers les propositions établis par SARL REMUET TP pour la création des réserves incendies à :

- « Faudon » : fourniture, transport, grutage d'une cuve métallique cylindrique sur berceau de 40 000 litres double peau, compris terrassement, mise en place, et comblement dans terrain ordinaire exempt de rocher dur, ouverture d'une tranchée de 25 ml environ pour le passage du tuyau d'alimentation de la cuve au réseau d'eau = 9 000.00 € HT

- « Montgoury » : Fourniture d'une citerne de défense incendie d'une capacité de 100 m3 avec livraison, terrassement et mise en place compris dans terrain ordinaire = 11 500.00 € HT.

Monsieur le Maire expose que ces travaux sont devenus une réelle nécessité afin de protéger les habitations de ces hameaux et les forêts départementales et communales.

Monsieur le Maire poursuit en informant les Conseillers que cette opération est inscrite dans le contrat pluriannuel conclu entre le Département du Rhône et la Commune de VAUXRENARD et est susceptible de bénéficier d'une subvention de 50 %.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers :

- Acceptent la création des réserves incendies à « Faudon » et à « Montgoury » et les propositions faites pour un montant HT de 20 500.00 €.
- Sollicitent la subvention du Conseil Général du Rhône

- Disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2005, section d'investissement.

3) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la redevance d'assainissement, qui est obligatoire, est destinée à financer les charges du service d'assainissement de la Commune. Il appartient au Conseil Municipal, dès lors que la commune est compétente en matière d'assainissement, d'instituer la redevance d'assainissement pour le service qu'elle assure et d'en fixer le tarif dans le respect des dispositions fixées par les articles R.2333-121 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le service d'assainissement concernant l'assainissement collectif, Monsieur le Maire précise que la redevance comprend une partie variable et une partie fixe :

- la partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement - cette partie fixe pourrait s'élever à 12 € HT par an ;
- la partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement. Il est précisé ici que les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage des jardins, ou pour tout autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement dès lors qu'ils proviennent de branchements spécifiques n'entrent pas en compte dans le calcul de la redevance d'assainissement – cette partie variable pourrait être fixée à 0.4500 € HT.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.2333-121 à R.2333-132

- arrête le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2005 et les années suivantes, à défaut d'une nouvelle délibération, laquelle se compose :

- d'une partie fixe de 12 € HT par an calculée pour couvrir en partie les charges fixes du service d'assainissement ;

- d'une partie variable égale à 0.4500 € HT et assise sur le volume d'eau dans la limite de 150 m³ prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution et toute autre source et dont l'usage génère le rejet d'une eau collectée par le service d'assainissement.

4) CONVENTION POUR FACTURATION ENCAISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux Conseillers un projet de convention établi par la S.D.E.I. relatif à la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la Commune de VAUXRENARD. Le coût de cette prestation s'élèverait à 130.00 € HT.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent de donner mandat à la S.D.E.I. pour facturer et recouvrer la redevance d'assainissement collectif pour le compte de la Commune de VAUXRENARD et chargent Monsieur le Maire de signer ladite convention.

5) PLAN DE GESTION DU RUISSEAU DES PLANCHES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Michel MERCIER, Président du Conseil Général du Rhône, relatif à la réalisation d'un plan de gestion du ruisseau des Planches. Le travail, qui portera sur les berges, la végétation rivulaire et le bois mort pour une programmation de restauration et d'entretien par les brigades vertes, sera assorti d'une analyse de l'ensemble des facteurs de dégradation du cours d'eau et d'une définition des mesures permettant d'y pallier, en vue de répondre à la condition que pose l'Agence de l'Eau pour solliciter une subvention. Le bilan diagnostic pourra être fourni pour février 2005.

6) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Il a été confirmé à GEO + la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Une première réunion de travail aura lieu le 18 janvier 2005, à 14 heures. Les Conseillers sont invités à y assister.

II/ BATIMENTS

1) AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

A/ DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers l'avant-projet établi par l'agence d'architecture MEUNIER : plans et estimatif décomposé comme suit :

- Restaurant Scolaire	153 770.00 € HT
-----------------------	-----------------

montant auquel il convient d'ajouter les honoraires ingénierie – SPS – bureau de contrôle – assurance
dommage ouvrage, soit : 28 447.45 € HT.

Monsieur le Maire expose que ces travaux sont devenus une réelle nécessité, notamment pour répondre aux normes réglementaires exigées dans la restauration collective.

Monsieur le Maire poursuit en informant les Conseillers que cette opération est susceptible de bénéficier de la dotation globale d'équipement – exercice 2005, à hauteur de 35 % pour le restaurant scolaire. Ces travaux pourraient être financés de la manière suivante : dotation globale d'équipement (35 %) en complément de la subvention du Conseil Général du Rhône (taux 50 %), la souscription d'un emprunt de 70 000 € et le reste sur les fonds propres de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, les Conseillers :

- Acceptent l'avant-projet établi et l'estimatif pour le réaménagement du Restaurant Scolaire s'élevant à la somme de 182 217.45 € HT (honoraires et assurance compris) ;
- Acceptent le plan de financement proposé ci-dessus ;
- Sollicitent la dotation globale d'équipement pour le réaménagement du Restaurant Scolaire à hauteur de 35 % ;
- Disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2005, section d'investissement.

B/ MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de « construction d'un restaurant scolaire ».

Compte tenu de l'impossibilité pour la commune d'exécuter par ses propres moyens les études techniques qui lui sont nécessaires et de suivre l'ensemble des travaux de réalisation de l'équipement, il est paru pertinent de recourir à un maître d'œuvre afin que celui-ci apporte une réponse architecturale, technique et économique au projet.

Compte tenu du montant estimé du marché, inférieur à 90 000 € HT, la passation de ce marché de maîtrise d'œuvre peut être réalisée sans formalités préalables en application de l'article 74 II 1. du Code des marchés publics.

A l'issue de la consultation qu'il a menée auprès de différents maîtres d'œuvres, Monsieur le Maire expose que le groupement conjoint de Maîtrise d'œuvre (M. Jean-François MEUNIER, Architecte D.P.L.G. – M. ROULON (ETIRA), Economiste – M. Jean FRAIROT, BET/BA), présente toutes les compétences requises pour assurer cette prestation.

Le marché de maîtrise d'œuvre comprend la mission de base prévue par le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1983.

Le coût de cette mission est estimé à 19 990.10 € HT, soit 23 908.16 € TTC, correspondant à 13 % du coût d'objectif de l'opération estimé à 153 770.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de groupement conjoint de Maîtrise d'œuvre (M. Jean-François MEUNIER, Architecte D.P.L.G. – M. ROULON (ETIRA), Economiste – M. Jean FRAIROT, BET/BA) pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de « construction d'un restaurant scolaire » et de l'autoriser à passer le marché correspondant.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 7,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 74 II 1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le choix de groupement conjoint de Maîtrise d'œuvre (M. Jean-François MEUNIER, Architecte D.P.L.G. – M. ROULON (ETIRA), Economiste – M. Jean FRAIROT, BET/BA) pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de « construction d'un restaurant scolaire ».

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces y afférent à intervenir.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses afférentes à cette prestation seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'année 2005, sous le chapitre 23, article 231.

2) SALLE DES FETES

L'entreprise DESBROSSES a réalisé les travaux de pose de carrelage antidérapant devant l'entrée de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils avaient évoqué, lors de réunions précédentes, l'acquisition d'un réfrigérateur et avaient reporté leur choix en attente d'une troisième proposition. Après discussion, les Conseillers conviennent que la Salle des Fêtes doit être équipée d'une armoire frigorifique d'une capacité d'environ 1 400 litres avec 2 portes. Aussi est-il présenté les propositions de :

- SEB 1 981.20 € HT
- Ets MOREL 2 395.05 € HT

Monsieur Sylvain DORY fait savoir qu'il pourrait obtenir une autre proposition d'un grossiste. Le choix est alors reporté à la prochaine réunion.

3) AMIANTE

Conformément aux dispositions du décret 2001-840 du 13 septembre 2001, une consultation a été effectuée auprès d'organismes afin de réaliser un repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments communaux, autres que les flocages, calorifugeages et faux plafonds qui ont fait l'objet d'un diagnostic en 1998.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers les propositions reçues :

- AXMETRIC SA repérage = 2000 € TTC
prélèvement et analyse échantillon = 107.64 € le premier et 83.72 € TTC les suivants
- SOCOTEC repérage = 897 € TTC
prélèvement et analyse échantillon = 77.74 € TTC (MOLP) et 131.56 € TTC (META)
- APAVE repérage = 1 377.79 € TTC
prélèvement et analyse échantillon = 47.84 € TTC (MOLP) et 83.72 € TTC (META)
- NORISKO repérage = 908.96 € TTC
prélèvement et analyse échantillon = 83.72 € TTC (MOLP ou META)
plans = 23.92 € TTC par bâtiment

Après en avoir délibéré, les Conseillers retiennent la proposition de SOCOTEC.

4) ECOLE

A/ **ORDINATEUR** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Inspection Académique du Rhône dans lequel il est exposé que dans le cadre de l'objectif fixé par le Ministre de l'Education Nationale, de développer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans toutes les écoles, des crédits ont été mis en place par l'Etat pour financer, en partenariat avec les collectivités locales, des programmes d'équipement à destination des écoles les moins équipées. A cet effet, il a été décidé d'aider à l'équipement l'école de VAUXRENARD, sous réserve que la Commune accepte de prendre à sa charge le raccordement à Internet, l'assurance, le fonctionnement et la maintenance de cet équipement. Une convention de mise à disposition à une commune de matériels informatique achetés par l'Etat est jointe au présent courrier.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent l'équipement en matériel informatique de l'école de VAUXRENARD et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

B/ VISITE DES D.D.E.N. : Elle a eu lieu le 2 décembre 2004. Aucune observation n'a été formulée.

C/ SECURITE : Suite à un incident survenu durant une récréation, il est procédé à la pose de pexiglass en remplacement d'une vitre sur une porte d'accès à une cave dans le bâtiment de l'école.

D/ REPAS DES ENSEIGNANTS : Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une lettre exprimant un mécontentement concernant le principe de la gratuité des repas accordée aux enseignants. Monsieur le Maire a fait une réponse dans le même esprit de la lettre reçue et relatant l'accord évoqué lors une réunion de concertation entre les élus, les enseignants et les responsables du Restaurant Scolaire.

III/ VOIRIE

1) TRACTEUR

Monsieur le Maire présente le devis de MECANISATION BEAUJOLAISE pour le changement des pneus arrière du tracteur s'élevant à la somme de 1 724.60 € HT (gonflage à l'air et à l'eau). Par mesure de sécurité en cette période hivernale, Monsieur le Maire a donné un avis favorable à cette proposition.

2) COMMISSION VOIRIE

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait le point sur les travaux réalisés sur la commune, à savoir :

- pose d'enrobé sur la voie communale n° 204 aux « Micholons »
- problème d'érosion réglé au Cimetière par l'Agent d'Entretien.

Puis il énumère différents travaux susceptibles d'être entrepris sur le territoire de la Commune après visite sur le terrain avec les membres de la Commission Voirie pour le programme 2006 :

- création de monticules avant les saignées réalisées sur la route des « Bourrons » à l'embranchement de la RD 86 E
- création d'un muret aux « Bourrons » sur la route de la « Bonnarde » en vue de dévier l'arrivée des eaux de ruissellement
- création d'un enrochement à « Lancely » : les travaux feront l'objet d'un chiffrage estimatif en totalité par la D.D.E. mais une participation financière des riverains sera demandée.

Monsieur LE BOURLAY annonce avoir reçu des demandes de travaux et proposent de les examiner lors de la prochaine réunion de la Commission Voirie :

- Problème de sortie de véhicules de la cour de l'habitation Bruno PERRAUD, suite à des travaux réalisés pour détourner l'eau
- Route trop étroite pour le passage des semi-remorques pour l'accès au « Moulin du Prince »
- Problème d'arrivée d'eau de pluie à Vareilles suite à des travaux réalisés sur la route.

3) VOIRIE - COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers qu'il a signé l'achèvement des travaux de voirie – programme 2004. Un dépassement de crédits de l'ordre de 477.98 € TTC a été constaté.

Puis, il communique l'estimatif des travaux de voirie établi par la Direction Départementale de l'Équipement de BELLEVILLE S/S susceptibles d'être entrepris en 2005 :

- voie communale n° 16 – Route des Plats	4 882.50 € HT
- voie communale n° 204 – Vareilles	13 660.00 € HT
- voie communale n° 9 – Montgoury	11 119.00 € HT
- voie communale n° 25 – descente bétonnée vers M. CAIRE	1 050.00 € HT

- voie communale n° 14 – Le Bourg	981.50 € HT
- voie communale n° 203 – Changy	6 880.00 € HT
- voie communale n° 12 – Les Mélinands	25 175.00 € HT
soit un TOTAL HT	63 748.00 €

IV/ CARTE COMMUNALE

En vue de l'élaboration de la carte communale, la Direction Départementale de l'Équipement de BELLEVILLE S/S a fait parvenir les documents nécessaires au lancement de la consultation des bureaux d'études. Le programme d'étude se déroule en 3 phases : analyses préalables – étude et formalisation du dossier – mises au point du dossier. La durée effective des études jusqu'au rendu d'un dossier formalisé à la commune est de 5 mois. Le suivi du dossier jusqu'à son approbation finale par le Préfet, porte la durée de la démarche à environ 12 mois.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Conseillers donnent un avis favorable pour le lancement de la consultation des bureaux d'études.

Vu la conjoncture économique du vignoble, Monsieur le Maire informe qu'il y a une forte pression pour la vente de terrains en vigne en terrains à bâtir.

V/ PERSONNEL COMMUNAL

1) RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire communique les quelques candidatures qu'il a reçues pour le poste d'agent d'entretien et qui ne correspondent pas vraiment au profil recherché. Les Conseillers décident de faire paraître une annonce dans « L'Information Agricole », « Le Patriote » et dans le local du « Progrès » début janvier 2005 pour le recrutement d'un agent d'entretien.

2) INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Par délibération en date du 24 février 2003 relative à la détermination du régime indemnitaire applicable à la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Maire propose de fixer le taux à appliquer pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal détermine le taux à 2 applicable au montant moyen annuel pour la Secrétaire de Mairie et ce, à compter du 1^{er} janvier 2005.

VI/ ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur le Maire expose que la Commune de VAUXRENARD a recours à la « mission assistance juridique » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône depuis 2001. Afin d'assurer l'équilibre financier de cette mission optionnelle, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône a souhaité procéder à la revalorisation du barème en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2000, date de sa dernière revalorisation. En conséquence, le montant de la participation financière due par la Commune de VAUXRENARD pour le recours à la « mission assistance juridique » s'élèvera, pour l'année 2005, à 111 €.

Après en avoir délibéré, les Conseillers acceptent de poursuivre le recours à la « mission assistance juridique » et autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention A.J. n° 01.09.

VII/ MAISON MEDICALE DE GARDE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU par l'Association des Médecins de Garde du Beaujolais relatif à la création d'une future Maison Médicale de Garde à BELLEVILLE S/S. Pour mener à bien ce projet, il est fait appel aux collectivités locales pour aider financièrement cette Association, qui a estimé à environ 50 000 € le fonctionnement de cette Maison Médicale. Le Conseil Municipal, après discussion, reste sur sa position de n'accorder aucune participation de la Commune de VAUXRENARD pour la création de cette Maison Médicale de Garde.

VIII/ BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Jean-Luc PROTHET fait part de l'état d'avancement de l'élaboration du Bulletin Municipal : l'affiche illustrera la couverture – les comptes rendus des réunions de Conseil Municipal seront reproduits – une partie sera consacrée au site Internet de la commune www.vauxrenard.fr avec des photos à l'appui – le mot des associations ...

Des contacts ont été pris avec des imprimeurs : Imprimerie du Mont Saint Rigaud, Combier & Koenig,...

IX/ VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des « vœux du Maire » aura lieu le dimanche 09 janvier 2005. Monsieur PROTHET propose, à cette occasion, de présenter à la population le site Internet de VAUXRENARD.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) REPAS DES ANCIENS

Il se déroulera le samedi 15 janvier 2005 et sera animé par le groupe FLAC « La Gaudriole » de LA CHAPELLE DE GUINCHAY. Comme de coutumes, les membres du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale sont invités à ce repas.

2) CALAMITES AGRICOLES

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le 05 janvier 2005 avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône pour faire le point sur les dossiers de calamités agricoles du 20 juillet 2004. Les dossiers devront être déposés en Mairie jusqu'au 15 janvier 2005 et transmis à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône avant le 30 janvier 2005 après avis de la Commission communale des calamités agricoles.

3) DIVERS

Les Conseillers prennent connaissance :

- De l'état émis par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie relatif aux taxes principales de l'année 2004 de la Commune de VAUXRENARD. Sur 116 671 € de produits nets recouverts auprès des contribuables, 61 275 € sont versés au profit de la Commune.

- Du remplacement systématique des lampes portant sur 47 sources, en octobre 2004 par S.A.S. DUGELET.

- Du protocole Di@lège établi par EDF permettant de visualiser des données contractuelles et de facturation pour chacun des sites de la collectivité, de consulter des tableaux de bord, de comparer la collectivité avec d'autres de taille équivalente, etc... Pour 2005, l'accès est gratuit. Les Conseillers acceptent et chargent Monsieur le Maire de signer le protocole de mise à disposition de Di@lège sur Internet.

- Du courrier de Me Patrick CUMIN informant la Collectivité qu'il a plaidé l'affaire FDSEA/GUIGNER devant la Cour d'appel de LYON à l'audience du 07 décembre et que l'arrêt a été mis en délibéré au 27 janvier prochain.

- D'un courrier relatif à la réorganisation de l'OPAC du Rhône. L'agence de THIZY, qui gère les résidences de la Commune de VAUXRENARD, sera rattachée à la Direction du Territoire Nord et Monsieur Damien FALQUE prendra la responsabilité de cette Direction.

- De la possibilité d'utiliser la Maison du Rhône à PARIS afin d'organiser une réunion de travail, une conférence de presse ou des actions de promotion.

- De la date du Rallye LYON-CHARBONNIERES-RHONE qui se déroulera les 23 et 23 avril 2005.

- Des dates de présentation des vœux de M. Bernard PERRUT, Député du Rhône

- D'un courrier de M. Bernard PERRUT faisant part de son soutien auprès des viticulteurs et de ses nombreuses interventions auprès du Gouvernement et à l'Assemblée Nationale.

4) TOURISME

Monsieur Jean-Luc PROTHET communique la date du prochain Raid Aventure qui se déroulera le 10 avril 2005. Un passage sur la Commune de VAUXRENARD étant prévu, il conviendra d'organiser des animations.

La journée grand public du « Circuit des Crêtes » pour 2005 aura lieu le samedi 08 octobre. Trois sites seront retenus pour les animations à organiser. Il conviendra d'apporter des améliorations en matière de restauration sur place.

5) PATRIMOINE

Monsieur Jean-Luc PROTHET a transmis le dossier pour le « prix du patrimoine » départemental concernant la restauration de l'église.

6) SIVOS

Messieurs Didier CANARD et Bernard GUIGNIER font le compte-rendu de la réunion du SIVOS du Collège de VILLIE-MORGON : les collectivités n'ont plus de participation à verser. Le SIVOS sera sans doute dissous, de ce fait, les collectivités devront prendre en charge les frais pour la piscine.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au

lundi 24 janvier 2005, à 20 heures 15.

La séance est levée à 22 heures 50.